

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste . . . . .	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne . . . . .	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays . . . . .	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-  
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au  
pair à Montréal.

## Le français à la Banque du Canada

C'est le correspondant de l'ILLUSTRATION à Ottawa qui a signalé cet incident de la première réunion générale des actionnaires de la Banque du Canada:

M. Graham F. Towers venait de proclamer le nom des élus lorsque l'on vit se lever, la tête enfoncée dans ses larges épaules, un «taupin» qui n'avait pas l'air commode.

— Qu'est-ce que c'est que votre banque? Est-elle canadienne ou anglaise? lança-t-il.

— Mais elle est canadienne, répondit M. Towers, interdit.

— Eh bien, alors, pourquoi ne parlez-vous qu'anglais? pourquoi ne reconnaissez-vous pas les droits du français?

— Mais, reprit M. Towers, vous pouvez parler français.

— Il ne manquerait plus que cela, ne pouvoir m'exprimer dans ma langue. Mais ce n'est pas assez. Ce que je veux, c'est que vous parliez français. Si vous ne le pouvez pas, allez-vous-en. Si vous ne le voulez pas, dites-le et nous saurons ce qui nous restera à faire. Nous demanderons, par exemple, la séparation du Québec de la Confédération, pour mépris de notre langue, de nos droits et de nos sentiments.

Cette déclaration, lancée d'une voix de stentor, jeta un froid. M. Towers appela l'interprète et le pria de répéter en français tout ce qui avait été dit.

L'homme qui a posé ainsi, à la première réunion des actionnaires de la Banque du Canada, la question des droits du français dans une institution qui est comme un rouage du gouvernement fédéral, mérite que son nom soit connu: c'est Benoit-Joseph Gérin, chef d'un service de métrage du bois à Québec. Il y avait d'autres Canadiens-Français que lui à la réunion, parmi lesquels certains comptaient sur cette qualité pour entrer au Conseil d'administration, ne fût-ce qu'en septième: pas un ne l'a secondé; il a tenu le coup tout seul. Le succès de son interpellation comporte une leçon: c'est, à notre humble avis, qu'un Canadien-Français qui demande fermement et en français justice pour ses compatriotes est plus utile à ces derniers que les beaux messieurs qui ont plein la bouche des droits de «la Race» quand ils sont candidats à quelque fonction publique, et dont le patriotisme s'accorde très bien de parler anglais en toute circonstance, comme pour prouver qu'ils n'ont, en tant que Canadiens d'expression française, aucune utilité pratique.

Ce sont des hommes comme Gérin qui assureront aux Canadiens-Français une représentation, si illusoire soit-elle, dans les conseils de la Banque du Canada: les candidats aplatventristes qui recueillent le bénéfice de leur attitude se rendent-ils compte de ce qu'ils leur doivent?

Olivar ASSELIN

## Le travail de la femme

Il y a déjà plusieurs années que l'émancipation de la femme fournit aux ligues féminines le sujet de maintes causeries et aux politiciens l'occasion de quelques discours. Le principal objet de leurs réclamations fut jusqu'ici le droit pour la femme de voter aux élections provinciales. Mais chaque fois qu'on a soumis la question du suffrage féminin aux membres de l'Assemblée législative, nos représentants se sont invariablement opposés à l'adoption d'une pareille mesure. Dans ces conditions, les féministes se réjouissent sans doute de la récente attitude de l'Assemblée à l'égard des droits de la femme.

Le projet de loi par lequel M. J.-A. Franceur demandait au gouvernement de limiter le travail féminin aux femmes nécessaires a été rejeté par 46 voix contre 16. Ainsi que par le passé, la femme aura donc l'«avantage» de s'embaucher pour un salaire infime, et de travailler dans des conditions déplorables, qui compromettent souvent sa santé, parfois sa vertu. Toutes les lois tendant à réglementer le travail n'empêchent pas la femme d'être, de tous les travailleurs, le moins bien traité, justement parce que la plupart du temps l'employeur considère son travail comme un cas d'exception.

Il est pourtant curieux de constater, quand on compare les déclarations de ceux qui ont pris part au débat, que tous sont

d'accord sur le principe. M. Franceur concède en effet que la femme n'a pas moins que l'homme le droit de gagner sa vie, quand elle y est forcée. De son côté, M. Athanase David, qui s'est opposé au projet de loi de M. Franceur, reconnaît qu'un certain nombre de femmes travaillent sans nécessité, prenant ainsi injustement la place d'un certain nombre d'hommes. Enfin, MM. Guertin et Bertrand, appuyant M. Franceur, ont précisé qu'il ne s'agit pas de supprimer le travail féminin, mais seulement de le restreindre aux cas de nécessité. En somme, on a moins proclamé la nécessité du travail féminin que reconnu la difficulté d'en limiter l'application. C'est une question de mesure.

M. P. Bercovitch ayant affirmé qu'«une loi visant à limiter le travail des femmes tendrait à consacrer le principe malheureusement trop généralisé de l'infériorité sociale de la femme», profitions-en pour mettre les choses au point. Ceux qui prétendent que vouloir éloigner la femme de l'usine ou du bureau, c'est vouloir affirmer la supériorité de l'homme sur la femme, posent mal le problème. Il ne s'agit pas de montrer que la femme n'a pas autant que l'homme le droit de travailler; mais il convient de définir quel doit être le travail de la femme et les conditions dans lesquelles il doit être exécuté.

Les adversaires du travail féminin généralisé s'appuient sur un fait bien établi: la différence physiologique qui existe entre l'homme et la femme, et sur le principe non moins solide qui en découle: la différence des missions sociales respectives de l'homme et de la femme. La nature de la femme lui assigne d'abord d'être mère, c'est-à-dire d'avoir des enfants et de les élever, donc de rester au foyer, d'aménager celui-ci, de l'entretenir, de le rendre agréable, ce qui est incompatible, on l'admettra, avec un travail continu en dehors de la maison. Pour les jeunes filles, il va de soi qu'un travail épuisant (pour elles, il l'est presque toujours) les prédispose mal à la maternité, ce qui, avec les conditions d'existence des villes, fait diminuer le taux de la natalité et augmenter celui de la mortalité infantile.

D'ailleurs, ne considère-t-on pas comme un progrès de la civilisation que la femme ait été progressivement soulagée des durs travaux qu'elle devait accomplir il y a plusieurs siècles? Le christianisme ne s'est fait-il pas une gloire d'avoir rendu sa dignité à la femme en la confinant dans son rôle d'épouse et de mère? Généraliser l'embauchage de la femme dans l'industrie, le commerce, etc., c'est, dans une certaine mesure, rétablir l'état d'esclavage dans lequel la femme devait exécuter les plus dures tâches. La Russie nous fournit un exemple frappant de ce que peut être la généralisation du travail féminin. Il n'est évidemment pas question d'établir ce régime chez nous; mais il importe de rappeler à la femme ses devoirs familiaux.

On doit cependant admettre deux choses: 1° que certaines femmes travaillent par nécessité, 2° que certains emplois conviennent mieux aux femmes qu'aux hommes. Dans ce dernier cas, le travail des femmes est légitime puisqu'il ne leur demande que l'exercice de facultés qui leur sont propres. Dans le cas des femmes nécessaires, le travail est pénible, mais forcé. Il n'y a donc rien à faire. Mais si tant de femmes et de jeunes filles sont obligées de travailler, n'est-ce pas parce que l'homme apporte de la négligence à remplir ses obligations, ou qu'il ne reporte pas sur sa famille tout le fruit de son travail, ou qu'il néglige d'en assurer l'avenir? Si d'autre part ses revenus sont insuffisants, n'est-ce pas le signe d'un défaut dans notre organisation économique?

Il est intéressant de constater, à cet égard, que dans les pays d'Europe où l'on tâche à réorganiser l'économie, on cherche à limiter le travail féminin. Il n'est évidemment pas question de la Russie, où l'on poursuit une expérience spéciale, destinée d'ailleurs à un échec plus ou moins lointain. Mais en Allemagne, même s'il faut reprocher à Hitler d'autres initiatives, en Italie, où Mussolini a déjà réalisé de grandes choses, en France également, on semble comprendre la nécessité de ramener le travail féminin à de justes proportions. N'est-ce pas significatif? Cela ne veut-il pas dire que l'accès de la femme à tous les emplois est une source de désordre tant social qu'économique?

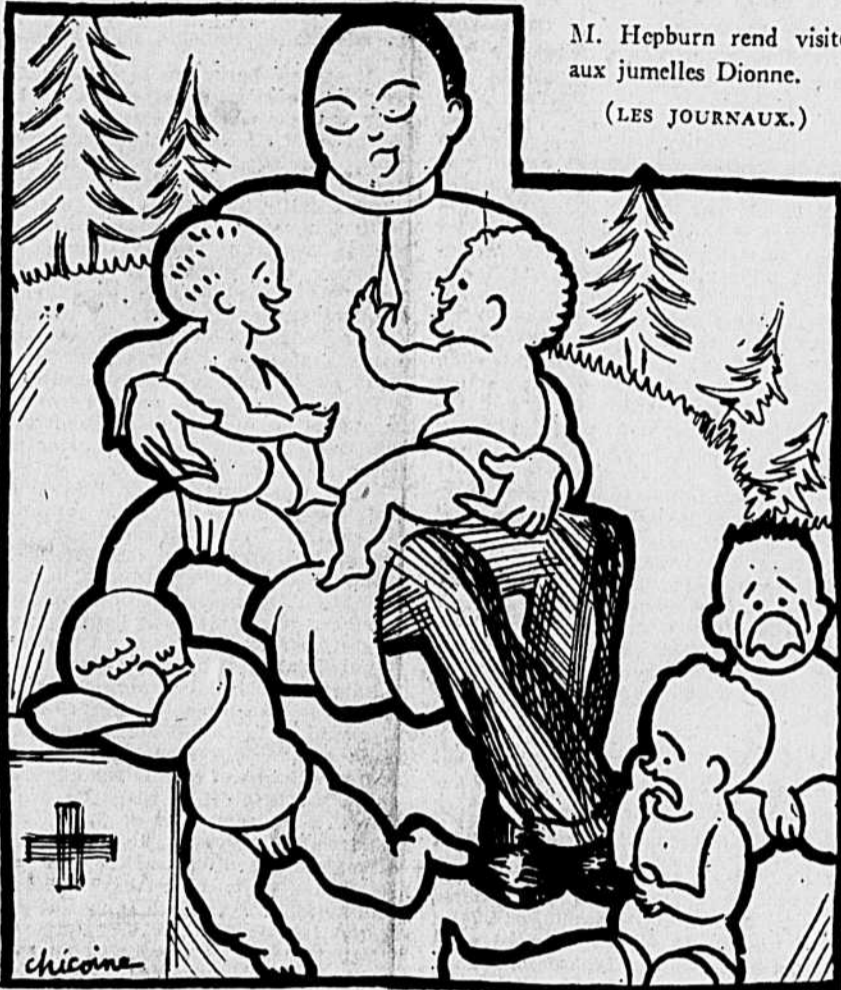
Le gouvernement de Québec ne s'oppose pas à une certaine limitation du travail féminin: seulement, il a jugé le projet de loi de M. Franceur d'application difficile, en quoi il n'a pas tout à fait tort. M. Taschereau a même encouragé une certaine progression dans le public pour que les employeurs choisissent un homme plutôt qu'une femme chaque fois que la chose est possible. Cette attitude est de bon augure si le premier-ministre est vraiment sincère. C'est en effet dans les services administratifs, assurément, qu'il y a le plus d'abus quant au travail féminin. Il appartient donc au gouvernement de donner l'exemple en réduisant autant que possible le nombre des fonctionnaires féminins surtout de ceux, nombreux, qui sont inutiles.

Jean-Claude MARTIN

Faire à un ami cadeau d'un abonnement à l'«Ordre», c'est reconnaître son intelligence.

## LA CHARITÉ

(d'après Andrea del Sarto)



M. Hepburn rend visite aux jumelles Dionne.  
(LES JOURNAUX.)

## LES IDÉES ET LES FAITS

### I.—L'enquête du Saint-Siège sur nos petits séminaires

La PRESSE d'avant-hier jeudi publiait en page 15, 5e colonne, l'entrefilet que voici:

C'est S. Exc. Mgr Cassulo, délégué apostolique au Canada, qui dirigera personnellement, parait-il, l'enquête demandée par le Saint-Siège sur les petits séminaires de la province de Québec. On sait que ces institutions qui préparent à la fois à la vie cléricale et professionnelle ne répondent pas exactement aux prévisions de Rome sur les maisons d'éducation devant préparer aux études théologiques. Le but de l'enquête est de voir quels changements peuvent être apportés à l'organisation actuelle.

Mgr Cassulo viendrait tout prochainement conférer de cet important sujet avec les évêques et les directeurs des séminaires.

Une prescription du code canonique engage les évêques à fonder dans leur diocèse un petit séminaire, pour l'enseignement des humanités aux enfants qui se vouent au ministère ecclésiastique, et, si le diocèse est important, un grand séminaire où les clercs apprennent la philosophie et la théologie dogmatique. Le Saint-Siège permet à l'évêque de subvenir à l'entretien de ces maisons, soit à l'aide d'un tribut diocésain, soit en établissant dans les églises une quête périodique. Le personnel enseignant du séminaire, petit ou grand, doit se composer de prêtres, et l'enseignement de la philosophie se dispense dans la langue de l'Eglise. Il y a quelques années (n'est-ce pas vers 1928?) le Pape ordonnait la séparation des séminaristes et des élèves qui se destinent à la vie laïque. Pour une raison que nous ne chercherons pas à deviner, nos petits séminaires, devenus des institutions mixtes, ne se sont jamais conformés aux directives du Saint-Siège. Nous croyons savoir qu'un indult, ou privilège, leur permet de grouper sous une même discipline les futurs clercs et les candidats au baccalauréat. Quoi qu'il en soit, l'entrefilet de la PRESSE laisse entendre que Mgr Cassulo ne voit plus la nécessité de maintenir dans la province de Québec ce régime d'exception.

Il y a quelque temps, dans une causerie à huis clos qui a transpiré dans la presse, M. Jacques Maritain signalait à ses auditeurs que, suivant les recommandations papales, la philosophie devait être enseignée en français aux élèves qui ne se préparent pas à l'état ecclésiastique, le latin étant réservé aux futurs clercs. La confusion des deux catégories d'élèves s'est faite à la longue, par la force des choses, dans des institutions qui devaient à l'origine former au célibat religieux. Nos petits séminaires, peut-être à cause des méthodes de recrutement qu'ils emploient, se sont ouverts à tous les adolescents que la vanité des parents poussait vers les professions libérales. Ce n'est pas notre intention de montrer ici les conséquences déplorables que présente, dans l'enseignement, la confusion des vocations. Le Pape n'aurait pas exprimé là-dessus Ses volontés, que pas un éducateur de la province de Québec n'eût songé que l'ORDRE pouvait avoir raison. Il y a quelques mois, jeter le nom de notre journal dans certains milieux équivalait à lancer des billes dans une sacristie. Encore une fois, l'événement nous donne raison. L'enquête est demandée par le Saint-

Siège. De leur chef, les maîtres de notre enseignement secondaire n'eussent rien fait. Ils savent parfaitement que l'enseignement de la philosophie en français chambardera tout leur régime pédagogique. Or, à en juger par les biais avec lesquels ils ont accueilli nos suggestions, par l'acharnement de leur ignare «Bonne Presse» à les représenter comme des victimes de notre impiété, ces messieurs donneraient leur bras droit pour que l'eau continuât d'aller tranquillement au moulin.

### II.—Ils y viendront tous!

Cet entrefilet de la PRESSE confirme une nouvelle parue dans ce journal le 11 du courant et commentée le lendemain par le directeur de l'ORDRE.

Le but de cette enquête, disait notre confrère du soir, entreprise dans les divers diocèses, serait de trouver le moyen de donner aux petits séminaires un caractère uniquement ecclésiastique et de pourvoir à la création de collèges classiques indépendants, ou du moins d'autoriser ou de tolérer l'existence de maisons d'éducation dirigées par des prêtres ou des laïcs dans le but de préparer aux professions libérales.

Sur quoi M. Asselin faisait observer: «Le plan d'organisation actuellement à l'étude pour l'enseignement secondaire est précisément celui que nous avions suggéré précédemment, et que nous aurions été heureux de pouvoir exposer plus en détail, avec certains moyens d'exécution, aux hommes qui dans le Canada français ont la haute main sur l'enseignement. Mais chaque fois que j'ai exprimé — ô combien timidement! — ce désir, c'est à un portier quelconque qu'on m'a renvoyé, et c'est un ignorant comme L'Heureux, chamarré en suisse de basilique et déguisé en professeur de journalisme, qui m'a donné la réplique en me dénigrant comme anticlérical.»

Le même phénomène se répète pour une autre suggestion de l'ORDRE: l'établissement d'un Conseil supérieur de l'enseignement. La presse nous apprenait récemment que cette idée avait rencontré la faveur des esprits éclairés de l'Université. Faut-il dire comme l'éternel optimisme de Maurras: «Ils y viendront tous»? Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous indignons aux autorités religieuses et civiles ce moyen d'ordonner l'éducation nationale vers un objet unique. Personne ici ne souhaite la création d'un ministère de l'Éducation nationale, non plus que l'établissement de lycées neutres, quoique le projet de M. Dandurand reçoive tout notre appui; mais un Conseil supérieur de l'enseignement, composé de religieux et de laïques en nombre égal, ferait office de ministère sans danger pour le caractère professionnel de l'enseignement. Puisque tout le monde s'entend sur la faille de notre éducation nationale, tout le monde devrait comprendre la nécessité d'un ministère mixte de ce genre. Son premier travail, ce serait de hausser le niveau de la culture chez les maîtres et d'instituer le diplôme pédagogique obligatoire pour tous les professeurs d'humanités. Un parchemin, cela vaut ce que valent les examinateurs, et dans le cas qui nous occupe le Conseil même jugerait les candidats. En deuxième lieu, il faudrait tailler une carrière aux laïques dans l'enseignement secondaire. La terreur que le mot laïque inspire aux éducateurs et à la «Bonne Presse» ne s'exclique guère dans un pays où l'Etat est

religieux et où, par surcroît, l'anticléricalisme n'est le fait que d'une minorité silencieuse. Du reste, eût-on raison de redouter la laïcisation de l'enseignement, quel mal y aurait-il à confier la formation de jeunes têtes à des hommes de probité éprouvée? Si les laïques sont bons à l'apostolat, pourquoi deviennent-ils suspects dans le premier des actes d'apostolat, l'éducation? L'emploi de maîtres laïques ne serait-il pas au contraire un excellent moyen, pour les ordres religieux, d'éviter le reproche qu'on leur fait souvent de monopoliser l'enseignement? «Très bien, monsieur, nous dit tel abbé de lettres, mais vos laïques se contenteront-ils de la rétribution que reçoivent nos clercs?» Et nous lui répondons: «Monsieur l'abbé, vous avez choisi un état qui comporte beaucoup d'ennuis, moins que celui de faire vivre une famille; nous avons choisi un état qui comporte peu de sacrifices, mais l'ennui de faire vivre une famille.» D'ailleurs, l'Etat hésiterait-il à subventionner un enseignement dispensé dans cet esprit de collaboration?

Le Conseil supérieur qu'on se propose de créer aurait aussi la haute main sur la marche générale des études et la confection des programmes. Nous attachons aux programmes beaucoup moins d'importance qu'on ne croit. L'enseignement reçoit sa lumière du maître. Encore faut-il que celui-ci ne soit pas tenu de suivre servilement le programme, de préparer ses élèves, non pas à la vie, mais aux examens. On a déjà fait observer ici que le programme de lettres, dans les maisons affiliées à l'Université de Montréal, se limite aux écrivains du XVIIe siècle. Le moyen âge, appelé à tort âge de ténèbres, est au contraire un foyer d'enseignement littéraire; la Renaissance, de Ronsard à Montaigne, marque le départ de toute la vie intellectuelle de l'Europe. Pourquoi omettre trois siècles d'histoire?

Instituer le diplôme pédagogique, ouvrir l'enseignement aux laïques, réformer, s'il y a lieu, les programmes et l'ordre général des études, coordonner l'enseignement à tous ses niveaux: une tâche de cette envergure ne se fait pas toute seule. Il faut y commettre des hommes éclairés et dévoués. Il faut créer un Conseil supérieur de l'enseignement. Les hommes de bonne volonté ne pensent-ils pas comme nous sur ce point?

### III.—Les satisfaits à bon compte

H. G. écrit à la REVUE DE GRANBY:

L'ORDRE dénonçait M. Bennett pour négliger de parler français à ses auditeurs québécois. Mardi, le 15, M. Bennett y est allé d'un préambule en français et l'ORDRE le blâme cette fois pour une manœuvre électorale. Mais, des fois, est-ce que nos amis de l'ORDRE ne feraient pas preuve d'un peu d'inconséquence?

Pas du tout, cher ami, pas du tout. Seulement, à l'ORDRE, on ne crie pas à la conversion dès qu'un gallophobe notoire comme M. Bennett estime prudent d'éviter le chahut et les œufs pourris par une concession négligeable à ses auditeurs de langue française. Quand le premier-ministre prouvera par des actes ses sentiments d'estime pour la province de Québec («The hell with Quebec!»), nous l'en féliciterons. D'ici là, il reste à nos yeux le pire ennemi de tout ce qui est français.

Lucien PARIZEAU

### Une causerie de M. Léon Lorrain

Parler de soi ne convient pas. Il vaut mieux parler des autres. C'est plus correct. C'est souvent plus amusant. On s'en rendra compte sans doute demain, à l'hôtel Windsor, quand M. Léon Lorrain parlera de son prochain. A moins que le titre de sa causerie «Les Autres», ne signifie tout à fait autre chose. Ce ne serait pas impossible. Mais inutile d'aller aux renseignements; on ne saura vraiment la clef de l'énigme qu'en étant présent demain au thé-causerie de l'hôtel Windsor. De cette causerie, le titre seul est mystérieux. Le talent d'écrivain, l'esprit d'observation, l'esprit tout court de M. Lorrain, ne sont en effet un secret pour personne. Ce n'est pas un secret non plus que M. Edouard Montpetit assistera à cette brillante manifestation qui aura lieu sous les auspices de la Société d'études et de conférences.

### Des briques flottantes

Une nouvelle industrie a fait son entrée en Grande-Bretagne: elle consiste à fabriquer des briques flottantes, constituées avec des déchets jusqu'alors inutilisables. C'est le résultat dû aux recherches d'un groupement d'experts, recherches qui ont duré plusieurs années: il est désormais possible, grâce à ce procédé qui semble baroque au premier abord, de fabriquer des briques de toutes dimensions et de toutes couleurs, et surtout si légères qu'elles peuvent flotter sur l'eau. On peut en outre les scier comme du bois; néanmoins elles sont aussi résistantes que des briques de construction.

## Conquêtes préventives

L'opinion anglaise peut se rassurer: malgré la dénonciation du traité de Washington, Tokio n'entreprendra pas de sitôt la course aux armements navals, comme on semblait le craindre à Londres et ailleurs. Ce n'est certes pas le discours prononcé le 22 janvier devant la Diète japonaise par le ministre des Affaires étrangères qui permet d'en arriver à cette conclusion. Les paroles de M. Hirota étaient volontairement vagues; on ne trouve dans son discours que des formules qui, tout bien pesé, ne signifient pas grand chose.

Ce qui nous induit à penser que le Japon n'entretient pas l'intention de renforcer sa flotte, c'est qu'il a actuellement des vues continentales qui, elles, ne sont pas précisément pacifiques. Tokio entend à l'heure actuelle une vaste manœuvre préventive afin d'assurer d'abord, du point de vue militaire, la sécurité parfaite de la Mandchourie, et de créer ensuite une forte barrière entre les Rouges de Chine et ceux de Russie. La menace communiste en Extrême-Orient, de potentielle qu'elle était jusqu'à ces derniers temps, est devenue effective et compromet l'équilibre du continent asiatique. En dépit d'apparences contraires, les relations russo-japonaises se sont peut-être améliorées au cours de l'année 1934; mais la menace russe reste entière: Moscou vise toujours à l'hégémonie en Extrême-Orient, et c'est une chose que le Japon ne pourra jamais accepter sans risquer de déchoir. Tokio a donc riposté aux manœuvres politiques des dirigeants bolcheviks par des contre-manœuvres — surtout militaires — comme la conquête de la Mandchourie et le débarquement à Sang-Hai.

Moscou ne s'est pas laissé décourager pour si peu; gêné dans sa pénétration en Chine par le nord, il essaie actuellement un mouvement tournant par le Turkestan oriental (Kan-Sou-Sin-Kiang). Il ne reste à Tokio que l'alternative d'avancer plus loin en Mongolie, afin de couper entièrement les communications entre la Sibérie et la Chine, ou de se reconnaître battu. Or, fidèles à la tradition et aux paroles du maréchal Oyama, qui disait en 1904 que la victoire appartiendrait à celui qui durerait un quart d'heure de plus que l'adversaire, les Japonais ont décidé de lutter en Extrême-Orient jusqu'à la victoire finale.

C'est pourquoi Tokio a fait avancer vers l'ouest ses troupes de Mandchourie. L'opération a été conduite avec une rapidité et une précision telles que les Chinois ont été incapables d'y résister. Une division nipponne appuyée par quelques éléments mandchoux a enlevé la ville de Tushitku, au nord de Pékin, coupant ainsi une des principales lignes de communication entre la Chine et la Sibérie. Le commandant chinois de l'armée du nord a immédiatement entamé des pourparlers avec le chef des troupes japonaises, en vue d'obtenir de celui-ci l'arrêt de l'avance nipponne.

Quels que soient les résultats de ces conversations, on peut être sûr que les Japonais ne renonceront pas de sitôt à leur marche vers l'ouest. Il s'agit pour eux d'opérations préventives qui ne peuvent plus être différées: il faut empêcher à tout prix que les Russes puissent dominer la Chine par le nord. C'est donc l'annexion de la Mongolie qui se prépare.

Les opérations préventives des Japonais — on ne saurait parler d'une guerre — sont justifiées par le danger communiste. Si on avait su, en Occident, procéder de la même façon, la situation politique du continent européen serait tout autre et les puissances ne seraient pas obsédées par la menace d'une guerre d'extermination.

André BOWMAN

Un coup d'œil sur la bande de votre journal vous rappellera la date d'échéance de votre abonnement. Vous nous rendriez service en le renouvelant avant que nous ne vous en fassions la demande.

# OPINIONS (1) Eclaireurs, alerte!

Les journaux rapportent l'affiliation probable des Eclaireurs catholiques canadiens-français à la Boys Scouts Association. Ceux qui ne sont pas au courant de la question scout ne se doutent pas comment cette nouvelle est une mauvaise nouvelle pour les éclaireurs, leurs parents, leurs amis, et tous les Canadiens-Français.

Depuis 1928, date de la naissance du scoutisme catholique canadien-français, les fondateurs de ce mouvement avaient su adapter à notre mentalité la loi scout internationale, promulguée par Baden-Powell. Il n'est respectant l'idéal du scoutisme international, qui est de former des citoyens respectueux et défenseurs des lois divines et humaines, les dévoués créateurs de notre scoutisme avaient réussi à lui façonner une figure catholique et canadienne-française. Ils avaient compris que cette éducation extra-scolaire qu'est le scoutisme devait s'inspirer de la saine pédagogie qui préside au devoir d'éducation de notre enseignement scolaire officiel. L'éducateur n'est que le mandataire du père de famille, et son enseignement doit refléter l'esprit familial dans toute sa pureté. La loi naturelle et divine dicte que si l'enfant est catholique et canadien-français, il faut développer chez lui ces deux caractères. Il existe chez l'enfant une propension naturelle au divin et au national, qu'il faut stimuler et discipliner. Si l'éducateur néglige l'une de ces deux faces de l'âme enfantine, il risque de créer dans celle-ci un déséquilibre dangereux. L'expérience a prouvé que la religion est la première victime de l'affaiblissement du sens national. Les millions de protestants qui nous entourent se sont chargés et se chargent de nous inculquer ce principe.

L'éducateur, quel qu'il soit, doit donc enseigner à nos enfants l'amour de la religion, du pays, de nos coutumes; il doit leur éviter tout contact qui nuirait au développement normal de ces sentiments. En vertu de ces principes pédagogiques, on a, par exemple, créé une école protestante et une école catholique, séparé même les catholiques anglais des catholiques français. Dernièrement, le Pape interdisait l'entrée des jeunes catholiques dans des sociétés neutres, comme la Y.M.C.A. Cependant, en dépit de ces vérités élémentaires, voilà que l'on prône la fusion des scouts et des éclaireurs, que l'on apprête un indigeste et inhumain pot-au-feu anglo-franco-catholico-protestant.

Quant l'Association canadienne d'éducation préconise l'uniformisation de nos programmes scolaires, ceux mêmes qui favorisent actuellement la fusion des scouts invoquent dans leurs protestations notre particularisme catholique et national. Éducation scolaire, éducation scout, le problème reste le même.

En politique ou ailleurs, le fédéralisme a toujours tourné contre nous. Quelle garantie que l'on nous assure, l'Anglais apporte toujours son admirable fierté saxonne, et nous, notre indéfectible esprit de conciliation, M. Lionel Groulx nous a fait toucher du doigt l'anémie dont le fédéralisme politique a frappé notre sens national. Nous voulons cependant jeter l'âme de nos enfants dans la même aventure. Restons-nous toujours imperméables à l'expérience?

On semble ignorer qu'aucune institution ne marie plus harmonieusement la discipline religieuse et la discipline nationale que notre scoutisme, tel qu'il est constitué. Aucune école n'est plus apte à nous former des chefs de file. Je ne vois pas comment la Boys Scouts Association pourrait participer à cette œuvre. Nos amis les Anglais ne nous ont pas habitués à cette magnanimité.

On dit que cette affiliation nous assurera les plus irrévocables garanties. Cependant, il faudra d'abord brûler le drapeau scout de Carillon, adopter l'Union Jack et la chemise verte, effacer de nos statuts le mot canadien-français, lors des «jamborées» nous soumettre aux chefs anglais, laisser nommer nos commissaires par Ottawa, supprimer du manuel ce mot d'ordre essentiel que le scout doit «aimer plus particulièrement le Canada français». A cause de la jeunesse de notre scoutisme, les chefs de troupes manquent. La Boys Scouts Association nous en fournira. Nous verrons sortir des rangs de ces derniers de petits missionnaires de la neutralité nationale.

Dans l'ambiance de cette atmosphère neutre, le sentiment national, ne pouvant se vivifier à un soleil que l'on éteint, s'étiolera et périra.

Scouts, parents et amis des scouts, nous ne pouvons laisser cette chose se faire. Il faut s'opposer à cette fusion qui n'amènera que la désertion de nos rangs de la Boys Scouts Association, et la fondation d'un nouveau scoutisme canadien-français, qui aura, celui-ci, des garanties de durée.

Notre scoutisme vit une heure dangereuse. Demandons-nous alors ce que Dollard, le premier de nos éclaireurs, aurait fait, et faisons-le.

Sur quelque grève laurentienne que l'enseignement scout international ne peut nous faire comprendre, à l'heure du feu de camp, au moment où vous regardez les tisons s'élever les uns sur les autres, éclaireurs et routiers, imaginez que Dollard surgisse le drapeau à la main, et qu'il vous lance l'appel du danger: **Eclaireurs, alerte!**

**Edmour CHAURET**

(1) Pour les Opinions comme pour les communications de la Tribune du Lecteur, nous laissons aux collaborateurs toute la responsabilité de la forme. — N. de la Direction.

L'ORDRE est édité par les Éditions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

# La plainte du pauvre petit assassin

Après l'affaire Stavisky  
(De POURQUOI PAS ?)

C'était un assassin « moyen ».  
Il n'avait tué qu'une rentière, qu'un banquier, que deux citoyens, Ettrangé qu'une vieille rombière.  
Bref, un relativement honnête homme ! Médiocre en tout, un timoré,  
Il « escroquait » simplement, comme tout l' mond' ; c'était un « raté » !  
Comm' vous et moi, pourrions le faire, Et le browning. Le pauvre hère N'avait même pas sa photo.  
Dans le moldiore journal Provincial,  
Il s'en allait déambulant,  
Amèrement :  
« Qu'est-ce que je ferais bien, Nom d'un chien,  
Pour qu'on parle enfin de moi ?  
Toute la terre est un émoi !  
Par la fameuse affaire, Les suicidés et les chéquards, Les guets-apens et le « Mystère De Dijon » et tous ses bobards !  
Il n'y en a qu'un pour eux, ma parole ! Je voudrais bien jouer mon rôle, Moi aussi, dans l'opinlon De toute la population ! »  
Il rêvait, angéliquement, De dansings, de femme incomprise Qu'on séduit et qu'en soupnait. On « supprime » et qu'on dévalise. Il se voyait en premier page, De fac', de trois quarts, de profil, Dans les journaux à gros tirage: Il serait enfin,  
« Le célèbre Assassin » !  
Le vrai, le seul, lui sembla-t-il !  
Un beau matin, après lecture De quelque roman policier, De revues instructives et de littérature Avec gravures Et recettes pour cambrioler Avec succès et d'assaisonner D'un peu de piquant D'imprévu et de mordant.  
Le crime anodin,  
L'assassinat de rien Du tout, il prit le parti D'être enfin quelqu'un dont on lit Les exploits ; il mit A la Tour Eiffel, le feu, Au Louvre, au Sénat, mais il fut bien [malchanceux !]  
On n'y fit aucune attention, A cause de l'arrestation Du trois cent soixante-sixième Complice de Stavisky.

Le pauvre greudin, extrêmement vexé, sera le kiki A toute une famille entière. Mais il ne fut pas du tout inquiet. Parce que justement l' « Affaire » avait « rebondi » (comme on dit).

Pris de rage, il canarda Le préfet de police, lui-même, Un « rot du lord » du Canada, Un « cadavre star, un suprême et délicat poète, un rapin Et quelque menu fretin,  
Le même matin.  
Tout ça passa inaperçu, Car au Parquet, on avait vu Un intéressant lettre anonyme Disant « qu'aux environs de Nîmes On avait trouvé un paquet de poudre In- [secticide] Qui démontrait que le suicide De Monsieur X... était évident » !  
Le modeste assassin grinça des dents !  
Il s'abaissa, par désespoir, A occire une simple mercetère, Il fut arrêté sans gloire, Jugé, condamné. Et Diebler Le racontait un beau matin, Sans que le pauvre petit assassin Eût obtenu satisfaction A sa touchante ambition D'occuper l'attention De toute une population.

Comme il entra un Ciel, navré De n'avoir vraiment pas eu d'chance, Il fit justement connaissance Du grand saint Pierre, tout énervé ! Qui disait en r'nuant ses clés: « Ils salissent mes escaliers ! Ça va-t-il durer, tout ce mic-mac ? Il n'y a plus d'place à l'entresol ! Satan m'envoie du mond' pas drôle ! C'est tout des mecs ou tout des maqu's »  
« Saint Pierre, murmura doucement Le pauvre petit assassin, Gardez-moi dans votre saint lieu, qu'au moins ici j'aie l'agrément De provoquer l'étonnement Et de porter une auréole ! De cette façon si, sur la Terre, On apprend ça ! Ce que ce s'ra drôle ! On n'parlera peut-être plus de l' « Af- [faire] » !  
Et vous aurez moins d'locaitaires A caser; vous pourrez dormir Tout voi' saoul. » Saint Pierre poussa un [soupon].  
« Mon pau' vieux, il n'y a rien à faire ! Passe dans l'Enfer ! C'est à côté, Je garde un coin de mon parterre Pour tous ceux qui, sur la terre, L'auront certes bien mérité En essayant de débrouiller l' « Affaire » !

**CASSANDRE**

## Sherlock Holmes

Le célèbre policier examinait attentivement les lieux du crime, recueillant ici la cendre d'une cigarette, là un peu de terre encore humide, mesurant, flairant, attentif au moindre indice, tandis que, admiratifs, les jeunes inspecteurs encore à leurs débuts le considéraient en silence. Quand il eut fini, ayant tout vu, tout noté, il s'assit dans un fauteuil et lentement déclara :  
— L'assassin mesure 1.65, il est blond et ses cheveux sont coupés ras, il fume des Stripes and Stars à bout manne, il est venu seul dans une petite 6 chevaux-cabriolet, il marche d'une allure très décidée, à enjambees larges et fermes, très égales, il ne porte pas de bague, a des chaussettes gris-bleu et est coiffé d'un feutre noir. Voilà.

— Pardon! questionna innocemment un des jeunes inspecteurs, est-ce un homme ou une femme?  
— Un...? fit le grand détective tout décontenancé. Ah! ça, dame, je ne sais pas!

# REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

## L'électricité

Le rapport que la commission Lapointe vient de soumettre au premier-ministre de la province sur la question de l'électricité fera sans doute couler beaucoup d'encre. Tous les gens de bonne foi admettront que la solution proposée par les commissaires est aussi équitable que possible. Elle est aussi très prudente, cherchant à sauvegarder surtout l'intérêt public sans porter atteinte aux droits acquis de la propriété privée et sans vouloir lancer les pouvoirs publics dans une aventure dont tous les gens sérieux diraient qu'elle est au moins risquée. Aussi comprend-on bien l'enthousiasme des journaux officiellement libéraux. Ils consacrent de longues colonnes à ce rapport qui les satisfait pleinement.

Au CANADA, M. Turcotte insiste dès les premières lignes de son article sur la satisfaction que le rapport de la commission Lapointe doit apporter aux « petits » qui redoutaient une conclusion favorable aux « gros ».

Assujettir l'électricité au contrôle « absolu et complet » de l'Etat par le truchement d'un bureau de trois commissaires nommés par lui, avec des pouvoirs extrêmement étendus et avec toutes les garanties souhaitables de sécurité matérielle et d'indépendance d'esprit: telle est, en résumé succinct, la conclusion essentielle de la Commission Lapointe.

Conclusion qui a de quoi faire perdre contenance à ceux que le problème de l'énergie n'a jamais intéressés que comme bêteil électoral pour enfoncer le gouvernement de M. Taschereau, et qui allaient disant sur la place publique, avec un ricanement amer: « Vous verrez que le rapport de la Commission Lapointe ne sera ni chair ni poisson et qu'il donnera raison aux « gros » ! »

Si les gros peuvent trouver quelque réconfort dans le jugement rendu par le tribunal de M. Taschereau, c'est de n'avoir pas été condamnés à mort, comme l'exigeaient à grands cris les bonnes âmes de la bonne presse, mais seulement au bagne pour la vie. Le bonheur est chose légère et relative.

Puis M. Turcotte regrette que le plus grand nombre des citoyens ne lisent pas habituellement les documents de cette sorte. Il voudrait que chacun en fit son bréviaire.

Car on verrait avec quelle conscience la Commission a examiné tous les aspects du problème qui lui était soumis et quelle sûreté de jugement elle a apporté à la recherche d'une solution tenant compte à la fois des droits souverains de l'Etat, de l'intérêt légitime du capital engagé et, par-dessus tout, des besoins de l'usage, depuis le gros industriel de la grande ville jusqu'au plus humble cultivateur de la campagne la plus reculée.

Il faut bien en venir à la question de l'étatisation.

Plusieurs modes d'action s'offraient à la Commission dont l'étatisation pure et simple était le principal. La Commission n'a pas voulu s'y arrêter et elle motive sa conduite par des considérations très sages, que devraient lire attentivement, et sans idées préconçues, ceux qui séduisent des expériences de grande envergure telle que celle de l'Hydro ontarienne.

Instaurer une Hydro québécoise serait l'affaire de « plusieurs centaines de millions de dollars ». Voilà un fait dont personne ne saurait douter. Il a de quoi faire reculer les plus téméraires. Pardessus le marché, la mise en marche de l'Hydro ontarienne a été favorisée par l'existence préalable, dans la province voisine, de plusieurs grandes entreprises municipales ayant servi de noyau au grand réseau provincial d'aujourd'hui. Incidemment, la Commission Lapointe prépare dans le Québec une loi tendant à l'éventualité de ce genre en préconisant une grande extension du domaine actuel de la régie municipale, mais en orientant celle-ci vers la distribution, — car elle souligne, d'accord avec toutes les autorités, que la production la plus économique est celle qui est centralisée en quelques points stratégiques.

Adversaire de l'étatisation, du moins pour le moment, M. Turcotte semble voir d'un assez bon oeil l'éventualité de l'étatisation pour un avenir plus ou moins éloigné, comme il l'indique dans le paragraphe que nous venons de citer. Il y revient avec insistance et sympathie à la fin de son article où pointe son inclination évidente pour l'étatisme « rooseveltien ».

Enfin, le rapport de la Commission Lapointe contient un avertissement qu'il convient de souligner. « L'échec d'une politique de contrôle, la faillite de la commission nommée à cet effet, le refus des corporations d'électricité de reconnaître que leurs opérations sont celles d'un service public et non exclusivement privé, l'absence de publicité franche et complète, conduiraient inévitablement à la régie d'Etat, quelque obstacle qu'il puisse y avoir à l'adopter ».

A lire ces mots, on croirait que la Commission Lapointe a fait son profit du mot célèbre du premier Roosevelt au sujet justement de ce trust: « Speak softly and use the big stick. » Parlez doux et montrez le gros bâton. » En tout cas, elle a fait de bonne besogne. Elle a bien mérité de la province.

# JE PEUX ET JE VEUX

Devise nécessaire pour avoir une bonne santé

La crainte, les soucis et le découragement étant les symptômes des maladies nerveuses, il vous faut raffermir votre volonté.  
A force de vous dire que vous n'êtes plus qu'une loque, vous vous découragez et vous retardez votre retour à la santé.  
Il est donc important de tirer profit de médicaments vivifiants.  
Pour rendre sa force au système nerveux fatigué, il faut un sang riche et abondant.  
Dans les cas de dépression nerveuse, vous devez compter sur l'influence qu'a l'esprit sur la matière.  
Les médicaments du docteur Chase fournissent les éléments nécessaires à votre système nerveux.

Vous hâtez votre retour à la santé en adoptant cette devise: « Je peux et je veux. »  
Oubliez donc vos soucis, vos ennuis, votre découragement.  
Surveillez vos habitudes, celles-là mêmes qui vous épuisent.  
Soyez maître de votre santé.

Au SOLÉIL, on est plus prolige encore qu'au CANADA. D'abord approbation en bloc des conclusions du rapport:

A elles seules, les conclusions des rapporteurs constituent tout un vaste projet pour l'ordonnance d'un système pratique d'exploitation de l'énergie électrique, sans office indépendant avec des pouvoirs délégués aussi complets, jusqu'à révision par l'autorité législative, que ceux que pourrait exercer lui-même un gouvernement. A l'occasion, pour parer à des conditions spéciales, les municipalités et même des groupements obtiendraient l'aide officielle pour leur assurer des services électriques adéquats, à des taux raisonnables.

Après quelques paragraphes sur ce ton, le confère passe à la portée pratique du rapport Lapointe. Il ne se cache pas que la législation qui s'en inspire ne pourra prétendre à la perfection, qu'elle sera toujours perfectible et mécontentera sans doute les adversaires déclarés du « régime ».

Il est entendu que le cabinet Taschereau se met immédiatement à l'œuvre pour réaliser au plus tôt, dans la mesure humainement possible, les suggestions du rapport du rapporteur Lapointe-Frigon-MacDonald. La Législature aura le devoir d'approfondir la législation qui suivra. Cette fois, sur les mêmes données, c'est publiquement que la discussion se fera du problème de l'électricité et de l'ordonnance proposée pour le bon fonctionnement de cette législation elle-même sera longtemps perfectible. Même dans des petits Etats aussi soigneusement organisés que la Suisse et le Luxembourg, l'économie de l'exploitation électrique se modifie continuellement, sinon dans les principes, du moins dans les détails.

Mais c'est surtout par l'excellence du choix des membres de l'office économique, administratif et extrajudiciaire, à créer, que se recommandera cette nouvelle ordonnance de l'exploitation de la plus importante des ressources naturelles de la province. Qu'on juge de l'envergure de la législation à soumettre aux Chambres par cette loi de l'Hydro-Québec, qui étend le domaine national, l'immense étendue des territoires habitables à desservir éventuellement, et la faible densité de la population des régions agricoles éloignées des centres urbains et des usines génératrices.

De même qu'il se trouvera des extrémistes pour reprocher à M. Lapointe, Frigon et MacDonald de n'avoir pas recommandé l'étatisation des services électriques ou la concurrence étatique aux monopoles existants, il faut s'attendre à ce que les adversaires du gouvernement critiquent, dans son principe ou dans ses moyens, la politique que le cabinet Taschereau va proposer à la Législature et à l'élection. N'est-ce pas déjà signifier leur détermination à l'outrance, en proclamant que, quel qu'il ait fait et quel qu'il fasse, il importe de combattre le régime actuel?

Les derniers mots sont pour les grincheux de tous poils et de toutes couleurs. L'ÉVÉNEMENT, que pour les questions de politique provinciale on peut bien classer avec les feuilles ministérielles, voit pointer à l'horizon l'aurore d'un ordre nouveau.

C'est le commencement d'un ordre nouveau en tenant compte du passé. Ce n'est pas une révolution, c'est une évolution économique. Nous sommes convaincu que le gouvernement présentera à la Législature un projet de loi basé sur le rapport, car l'hon. M. Taschereau a déclaré hier qu'il avait nommé cette commission « en vertu du droit et du devoir inhérents à tout gouvernement » de se renseigner et de puiser aux meilleures sources pour guider sa politique, pour le « plus grand bien de la population ». La législation du gouvernement régiera pour longtemps le problème de l'électricité dans notre province et c'est fort heureux.

Il est plus enthousiaste et surtout plus catégorique que les journaux officiellement « rouges ».

Les journaux neutres restent neutres. Cela s'explique. Ce n'est pas dans une question comme celle-ci qui agit et divise tant les esprits que des journaux comme la PRESSE et la PATRIE prendront une attitude catégorique et se déclareront partisans de tel ou tel mode d'exploitation et d'administration et discuteront les conclusions d'une commission d'enquête pour les accepter ou les rejeter. Faut-il vraiment le leur reprocher? J'ai déjà écrit que cette formule de journalisme neutre devait exister et qu'on ne peut pas plus l'éliminer que le cinéma et la radio qui sont définitivement entrés dans notre vie. Tout ce qu'on peut lui demander, c'est de ne pas prétendre exprimer d'opinion quand on sait qu'il n'en a pas et n'en peut pas avoir.

La PATRIE et la PRESSE, on trouve donc sur le rapport Lapointe deux articles qui sont plutôt des résumés que des appréciations, résumés précédés ou suivis de quelques phrases vaguement élogieuses et non compromettantes. Inutile donc d'insister.

Le DEVOIR et l'ACTION CATHOLIQUE, malgré l'évidente sympathie qu'ils ont montrée pour les thèses de la municipalisation et de l'étatisation, se voient forcés d'ad-

mettre l'excellence du rapport et de ses conclusions. Même pour ces journaux, qui sont en vérité des feuilles d'opposition, les recommandations des commissaires sont justes, opportunes et pratiques. Leur seule crainte, c'est qu'elles ne varient en passant par la procédure parlementaire. Autrement dit, ces messieurs approuvent le rapport dans son ensemble, mais restent sceptiques quant à son application. Lisez ce fragment du Bloc-notes que G. P. lui consacre au DEVOIR:

Dans l'ensemble, ce rapport paraît de caractère pratique. Sans doute il devra déplaire, d'une part, aux tenants de l'étatisme, et, de l'autre, dans une certaine mesure, aux compagnies d'initiative privée qui rencontreront des obstacles sérieux dans leurs manœuvres, si le gouvernement veut adopter toutes les conclusions du rapport Lapointe-Frigon-MacDonald et y donner suite sans tarder. Tout est en place, en effet; l'adoption d'une loi rigoureusement calquée sur les recommandations des commissaires et le choix de commissaires compétents, hommes de caractère, au-dessus de toute pression d'ordre politique ou financier, ayant, d'une part, un budget raisonnable et, de l'autre, toute liberté de désigner au sein de son conseil d'experts et de techniciens sans ingérence des politiciens et des brasseurs d'affaires. Le nouvel organisme et le nouveau régime ne vaudront que ce que vaudront les hommes et si le ministre choisit ceux-ci sans penser à la politique, — ce qui sera dur, il y a tout plein de lois dans les statuts, et il ne vaudrait rien, la cause qu'on ne les applique pas comme il le faudrait. Si le gouvernement est sincère, — il a déjà nommé des commissions dont il a ignoré le rapport, par la suite, ou l'a classé, parce que cela ne faisait pas son affaire; mais cette fois-ci, donnons-lui le bénéfice du doute et attendons son Initiative, si le gouvernement est sincère, il hésitera pas à mettre hache en bois dès ces semaines-ci.

A l'ACTION CATHOLIQUE, M. Eugène L'Heureux trouve un prétexte facile à garder une prudente réserve: il n'a pas eu le temps d'étudier le rapport à fond. Il promet d'y consacrer une série d'articles. Nous verrons. Pour l'instant il se réjouit des recommandations relatives à la municipalisation et à l'électrification des campagnes; il se réjouit davantage de la « gifle méritée » que reçoit la Commission des Services publics; il trouve « fort intéressants » (sic) les « pouvoirs qu'on propose de conférer à ce nouvel organisme »; il conclut que le projet est « magnifique... sur le papier »:

Sur le papier, le projet est magnifique, supérieur même à celui d'il y a vingt ans et plus, qui promettait une protection efficace au public, grâce à cette merveilleuse invention gouvernementale que de fait on appelle la C. S. P. Mais ce qui vaudra-t-il, si le Trust continue de contrôler la presse, de retenir les services professionnels des politiciens influents, de faire une guerre sourde à tout ce qui lui résiste, par exemple, des commissaires intégres et compétents? S'il y a une quelconque chose à décapter en cette province, dans le moment, ce nous semble de ce que l'on veut intriguant plutôt que les maîtres égoïstes.

Puis il faut toujours compter avec les législateurs. Quelle sera la mesure de l'autonomie de la Commission? Jusqu'à quel point sera générale toute la législation nouvelle suggérée par la Commission? La loi autorisant la municipalisation sera-t-elle un traquenard comme celle de la dernière session?

La nationalisation est rejetée. Il faudra en causer.

Nous nous réjouissons donc du rapport, mais nous ne croyons pas encore venu l'heure de déposer les armes. Le rapport de la Commission des Assurances sociales était plus beau que celui-ci. Et cependant, l'affaire est en panne.

L'aigreur, la mauvaise humeur, la démagogie et autres vertues, ce n'est pas un rapport de commission d'enquête, même excellent, qui les arrachera à certains de nos journalistes « catholiques ». A la façon dont quelques-uns d'entre eux prétendent imposer ce qu'ils croient être la « doctrine sociale catholique », on croirait que cette doctrine est à base d'aigreur, de mauvaise humeur et de démagogie.

## A la Banque du Canada

L'élection des sept conseillers, improprement appelés directeurs, a eu lieu à la date fixée et avec le résultat prévu. Un Canadien-Français, M. Joseph Baubien, fera partie de cette sorte de chapitre. Tout le

## CARTES PROFESSIONNELLES

Tél.: HARBOUR 9977  
**JEAN-MARIE NADEAU**  
Avocat  
Diplômé de la faculté de droit de Paris  
Immeuble Trust & Loan  
10 est, rue S.-Jacques

---

**E.-R.-E. CHEVRIER, C.R.**  
Député aux Communes  
Avocat Conseil  
(Ontario et Québec)  
Cours suprême, Cour de l'Échiquier  
45, Ave RIDEAU OTTAWA

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROI  
ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal se tiendra au Palais de Justice en la Cité de Montréal, le **VENDREDI, PREMIER JOUR DE FÉVRIER PROCHAIN, À DIX HEURES DU MATIN.**  
En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à pourvoir toute personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.  
Je donne avis aussi à tous les juges de paix, coroners et agents de la paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs documents.  
Le shérif,  
**OMER LAPIERRE.**  
Montréal, 10 janvier 1935,  
Bureau du Shérif.

## IMMEUBLE AMHERST

Bureaux à louer, bien éclairés, très propres, situés dans un centre d'affaires. Local avantageux dans un quartier canadien-français. Pour tous renseignements, s'adresser à M. F. Brunet, ch. 601, 1010 est, rue Sainte-Catherine.

monde s'en réjouit. La PRESSE se contente d'applaudir à ce choix. La PATRIE s'en déclare également satisfaite, mais ajoute:

Si l'élection des directeurs de la banque centrale apparaît ainsi tout à fait satisfaisante à l'élément canadien-français, en ce qui concerne l'exécution de la nouvelle institution. Au mois d'octobre dernier, en même temps qu'il annonçait le choix de M. Osborne au poste de sous-gouverneur de la banque, le ministre des Finances déclarait publiquement que le sous-gouverneur adjoint « serait bientôt désigné et serait un Canadien-français ». Trois mois se sont écoulés depuis cette déclaration officielle, et non seulement la nomination du sous-gouverneur adjoint n'est point faite, mais le cabinet ne semble plus y penser. Ce long délai est par beaucoup de nos lecteurs considéré comme un véritable affront à notre race. Le ministre, en effet, nous promet, comme le doit un représentant dans le conseil d'un banque, mais ensuite il affecte de le considérer comme un rouage sans aucune utilité dans l'organisation de la banque.

Cela mesure à la fois l'importance que la majorité anglo-canadienne, qui gouverne en somme le Canada, accorde à notre groupe ethnique et le poids que représente dans les décisions officielles nos députés et ministres canadiens-français.

A cette protestation de la PATRIE, ajoutons celle-ci, plus énergique, de l'ILLUSTRATION:

M. Benoit-Joseph Gérin, mesureur de bois, n'a pas froid aux yeux. Hier, à la dernière assemblée des directeurs de la Banque du Canada, il est intervenu pour demander si la Banque est une institution anglaise ou une institution canadienne et si c'est une institution canadienne, pourquoi on n'y parle pas le français.

Il a jeté un froid.

Cet incident fera-t-il réfléchir ceux qui ont porté la véritable responsabilité? Il y a trois mois passés que les journaux s'acharnent, sans une ombre de succès, à demander qu'on nous donne le sous-gouverneur adjoint qu'on nous a promis. Pour des raisons que NOUS SAYONS mesquines, la nomination est bloquée. Exactement comme le fut, il y a un an passé, la nomination d'un juge canadien-français à la Cour suprême d'Ontario.


Pendant que de stériles, osseuses et malfaisantes querelles de « prestige » entre Canadiens français rendent impossible ce qui devrait être fait depuis longtemps, la Banque s'organise et se met en état de fonctionner. Nous n'avons pas même de voix consultative dans ce qui s'exécute. Le sous-gouverneur adjoint (si jamais il est nommé) sera acculé à une série de faits accomplis qu'il ne pourra plus changer et dont certains lui seront peut-être imputés injustement. Va-on s'apercevoir enfin que l'opinion se lasse et se dégoûte, l'opinion bleue comme l'opinion rouge?

L'ILLUSTRATION ajoute que s'il en est ainsi, cela ne dépend pas de M. Bennett. Précisons. Cela dépend en grande partie de lui que le sous-gouverneur adjoint, quand il sera nommé, n'ait pas plus de pouvoirs. Si cela ne dépend pas entièrement de lui que cette nomination tarde à ce point, il ne doit pas en éprouver beaucoup de chagrin ni faire beaucoup d'efforts pour améliorer la situation. Autrement, comme on dit, ça se saurait.

**Georges LANGLOIS**

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir? Vous trouverez là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellent musique du trio composé de Maurice Onderet, directeur.

**Chez WOODHOUSE**



## Au rayon des vêtements d'hommes

Une vente sans précédent de complets de première qualité, faits sur mesure, d'un bon marché remarquable. Les plus nouvelles coupes de la saison. Etoffes de modèles variés, teintes brune, bleue, grise et noire. Prix courant: jusqu'à \$35. Aujourd'hui:

# \$22.50

Versment initial: \$2.50  
Soldé en six mensualités de \$3.35

Immeuble AMHERST  
Bureaux à louer, bien éclairés, très propres, situés dans un centre d'affaires. Local avantageux dans un quartier canadien-français. Pour tous renseignements, s'adresser à M. F. Brunet, ch. 601, 1010 est, rue Sainte-Catherine.

# La tuberculose

Éléments du pronostic — Le pneumothorax — Deux bons médicaments — Cure d'air et de repos — Le retour à la terre

Collaboration particulière à l'ORDRE

Au temps de Laennec, porter le diagnostic de tuberculose équivalait à prononcer un arrêt de mort. Un peu plus tard, une réaction excessive se fit et l'on donna dans un optimisme outrancier, ainsi que le témoigne cette formule de Brehmer : « De toutes les maladies, la tuberculose est la plus curable. » Comment faut-il concilier ces deux opinions extrêmes ? La vérité est que cette maladie, si elle ne guérit pas tout à fait et qu'en somme un tuberculeux restera toujours un tuberculeux, elle est de moins compatible avec une longue existence. Il en est de la tuberculose comme des maladies du cœur. Il est difficile d'admettre que les lésions qui les caractérisent, une fois qu'elles sont constituées, disparaissent entièrement. Dans la tuberculose pulmonaire surtout, les périodes de trêve et d'accalmie peuvent être d'une durée telle qu'elles donnent l'illusion d'un arrêt définitif de la maladie, c'est-à-dire d'une guérison réelle ; entre celle-ci et la guérison apparente il n'y a qu'une différence appréciable.

Il est relativement facile de faire un diagnostic de tuberculose pulmonaire confirmée, l'examen des crachats, quand il est positif, constituant un signe de certitude absolue. Mais là où la difficulté commence c'est lorsqu'il s'agit de reconnaître si les lésions sont inactives, stagnantes et en quelque sorte figées, ou si elles sont en pleine poussée évolutive. L'importance de la question est considérable, car du pronostic que portera le médecin dépendra bien souvent toute la carrière du sujet : interdiction de poursuivre les études, de continuer l'exercice d'une profession ou d'un métier, de songer au mariage et à la procréation. Au point de vue social, également, il est du plus grand intérêt de savoir si telle ou telle variété de tuberculose pulmonaire est fermée ou ouverte, c'est-à-dire si la contagion est possible par communication bronchique directe avec l'extérieur.

Les éléments généraux du pronostic de la tuberculose ont une valeur inégale sur l'appréciation de laquelle il faut toujours faire de prudentes réserves. Considérons tout d'abord l'âge et le sexe. A évolution ultra rapide et presque toujours fatalement mortelle chez le tout-petit qui n'a pas le temps d'organiser ses défenses, la maladie, à mesure que l'on avance en âge, prend une allure plus torpide avec tendance à se localiser en des endroits où il est facile d'intervenir médicalement ou chirurgicalement. En outre, il est avéré que les différentes phases de la vie génitale chez la femme donnent « un coup de fouet » à l'infection ; la grossesse principalement, par suite de la généralisation intense qu'elle amène, est l'occasion du réveil de lésions pulmonaires qui jusqu'alors avaient évolué avec le minimum de signes cliniques et stéthoscopiques. L'état pathologique du malade doit aussi être pris en sérieuse considération, parce que sa résistance est en raison directe de son pouvoir de récupération de maladies intercurrentes telles que le diabète, la syphilis et l'alcoolisme, affections essentiellement chroniques qui jouent un rôle des plus néfastes dans le processus évolutif de la tuberculose.

Voyons maintenant quelles sont les idées actuelles dans le traitement de la tuberculose pulmonaire chronique. Disons tout de suite que l'indication essentielle, celle à qui tendent toutes les interventions médicales et chirurgicales que l'on a préconisées, est de mettre l'organe malade au repos le plus complet possible, de l'empêcher de respirer ; et parmi les moyens préposés à cette fin, il est une méthode de thérapeutique dont l'efficacité est aujourd'hui universellement admise, le pneumothorax artificiel. On nomme ainsi une opération très simple qui consiste à introduire un gaz dans la cavité pleurale de façon à permettre au poumon lésé de se rétracter, ce qui a pour effet de réduire au minimum l'amplitude de ses mouvements respiratoires. Comme toute plaie, dont les lèvres ne sont pas suturées ou étroitement accolées par un pansement compressif, on guérira qu'imparfaitement et très lentement, ainsi les lésions ulcéreuses dans un poumon n'auront guère de chances de se fermer si l'organe reste dans un état perpétuel de mouvement.

Si l'on excepte les cas où la tuberculose est généralisée à tout l'organisme et qu'elle envahit simultanément les deux poumons en y créant des pertes de substance considérables, les cas aussi où, inactifs et figés, la maladie peut être guérie par la seule cure d'air et de repos, le pneumothorax devra être tenté chaque fois qu'il est matériellement réalisable. Les remarquables résultats immédiats qu'on observe dans la grande majorité des cas plaident en faveur de cette intervention ; la fièvre tombe rapidement, et le toux et l'expectoration disparaissent, et l'état général s'améliore à vue d'œil ; d'ouvert qu'elle était la tuberculose devient fermée, et le malade, ne crachant plus, ne risque plus de contaminer son entourage. Un autre avantage du pneumothorax est le suivant : pour des raisons d'ordre matériel, il n'est pas toujours possible de prescrire au malade une cure prolongée à la campagne ou dans un sanatorium, aussi cette méthode de traitement ambulatoire, ne nécessitant qu'une visite mensuelle chez le médecin, est-elle hautement recommandable au malade pauvre à qui elle permet de continuer de gagner sa vie tout en lui assurant une somme de vigueur compatible avec un labeur de moyenne intensité.

Quant aux résultats éloignés, on peut dire qu'ils sont pour la plupart très bons. Qu'il nous suffise de citer ces encourageantes lignes qu'écrivait récemment le docteur Rist, une autorité mondiale en matière de physiologie : « Notre perspective pronostique, en matière de tuberculose pulmonaire, a été complètement transformée, grâce au pneumothorax. La maladie qui passait pour incurable entre toutes est devenue, dans une proportion de cas qui

grandit chaque année, complètement, continuellement curable. Les guérisons que l'on obtient ne sont pas de simples adaptations fonctionnelles à un mal définitif, comme peut s'en proposer le cardiologue par exemple. Ce sont, au plein sens du mot, des guérisons qui rétablissent sans restriction le sujet malade dans tous les privilèges de la santé. » Confirmation éclatante de la valeur d'une méthode dont les succès ne se comptent déjà plus.

Que faut-il penser des médicaments contre la tuberculose ? Il importe avant tout que leur emploi soit laissé à la discrétion du médecin, car ici plus qu'ailleurs le principe fondamental de toute thérapeutique s'impose : d'abord ne pas nuire. L'estomac est la place forte du tuberculeux et son intestin « une voie sacrée » qui doit être maintenue dans un état constant de bonne conservation. Combien de physiologistes ne sont des dyspeptiques que parce qu'ils se gavent de médicaments dont quelques-uns sont sans doute bons, mais d'autres, par contre, franchement nuisibles. Deux médicaments, les récalcifiants et l'huile de foie de morue, méritent de retenir notre attention. C'est au Professeur Sergent qu'il appartient d'avoir le premier préconisé la méthode de reminéralisation et de recalcification des tuberculeux. La calcification, c'est-à-dire la transformation des foyers tuberculeux en dépôts calcaires, est le mode le plus usuel de guérison de la maladie, et M. Sergent, ayant remarqué que les poitrinaires font des déperditions considérables de chaux par les urines et les sueurs, eut l'idée de leur faire prendre pendant longtemps des sels de calcium et de magnésie, conjointement avec de l'adrénaline qui a la propriété de fixer ces sels dans les tissus. Ce traitement, ainsi compris, est-il susceptible de guérir la tuberculose ? Oui, sans aucun doute, car les Rayons X constituent à cet égard un moyen de contrôle des plus précieux l'apparition sur l'écran radiologique de nodules et de points noirs est la preuve d'une saturation de l'organisme par les sels de chaux et l'indice d'une guérison souvent définitive.

De tous les bons remèdes qui ont résisté à l'assaut du temps et des idées nouvelles, l'huile de foie de morue est sans contredit celui qui donne les meilleurs résultats. Beaucoup mieux tolérée par l'estomac en hiver qu'en été, il importe par-dessus tout qu'elle soit prise à hautes doses ; de deux on peut aller jusqu'à huit et même dix cuillerées à soupe par jour, entre les repas pour ne pas nuire à la digestion, et en prenant un repos d'une semaine par mois. Mentionnons enfin des médicaments que le tuberculeux ne devra jamais prendre, le fer, l'iode et les iodures, la créosote ; ces substances ont l'inconvénient de déclencher des poussées évolutives qui se traduiront par des congestions et des hémorragies.

Disons, pour terminer, un mot de la cure d'air et de repos, complètement essentiel du traitement de la tuberculose humaine. Le repos est absolument indispensable au tuberculeux. Il lui faudra de toute nécessité dire adieu à ses affaires pour un certain temps, en se rendant compte que malade il les conduirait mal et que, mort, il ne les conduirait plus du tout ; l'étudiant doit savoir qu'à son âge il n'y a pas de grand inconvénient à « perdre » une année ou deux, et qu'après tout mieux vaut arriver bon dernier dans sa classe que premier... au cimetière !

Il existe en France une œuvre admirable, l'Œuvre Grancher, grâce à laquelle des milliers d'enfants, nés sains de parents tuberculeux, sont envoyés à la campagne pour y vivre et s'y développer loin de tout foyer de contamination directe. Ils y font un apprentissage agricole, apprennent à aimer la terre, cette terre généreuse et chaude qui leur redonne la vigueur et la santé ; de malingres petits citadins ils deviennent de beaux et robustes campagnards, et c'est au soleil, à l'air et à la lumière, ces trois Grâces bienfaisantes et douces, qu'ils sont redevables de cette magique transformation. Il n'est pas au monde de meilleurs désinfectants, de toniques ni de sérum plus puissants. Tant pour les poitrinaires que pour ceux qui, sains encore, n'en sont pas moins tarés et sur lesquels pèse une lourde hérédité, le retour à la terre s'impose. Ce n'est plus une mesure d'ordre économique, c'est une question vitale. A cette condition seulement peuvent-ils espérer y rafraîchir leurs corps brûlés par la fièvre, assainir leurs poumons que le bacille est en voie de ronger sournoisement, bref, éviter qu'ils ne retournent, bien avant leur temps, à cette terre humide et froide qui se refermera sur eux à jamais.

Docteur G.-A. SEGUIN

## Une femme, aide de camp

Elle est la première, et jusqu'à nouvel ordre, la seule de son genre. Ce n'est pas l'Occident, très riche en avocates, en doctresses, etc., qui la possède ; c'est le pays charmant par excellence, c'est la délicieuse Chine.

Elle s'appelle Mme Chang-Kai-Shek. Elle est la femme et la collaboratrice très étroite et très active du fameux général adversaire des communistes de Nankin. Elle assiste à tous les conseils de guerre que préside son mari, rédige ses dépêches à ses lieutenants et ses ordres du jour à ses troupes, et l'accompagne partout où il se rend dans la zone des armées, que ce soit en automobile ou en avion.

Son adresse permanente est au quartier général de Chang-Kai-Shek, à Nanchang. Dernièrement, elle se rendit à Shanghai. Brève visite. Dès le lendemain de son arrivée elle regagnait Nanchang. — Ma place est au front, dit-elle.

# L'Allemagne et les accords de Rome

Le JOURNAL DE GENÈVE a publié le 11 janvier cette lettre de son correspondant particulier à Berlin :

Berlin fait sienne la définition lancée dès avant la rencontre de Rome entre MM. Laval et Mussolini, à savoir qu'il s'agit d'un commencement plutôt que d'un aboutissement. Cette remarque assez lapalissienne, qui avait en français et en italien un goût franchement optimiste, prend sur des lèvres allemandes une saveur assez amère de réserve sceptique. On ne manque pas de l'exprimer même très nettement en disant : il n'y a rien de fait sur le terrain européen tant qu'on en est à un accord à deux ou à trois (Londres, Paris et Rome), tant qu'il y manque le quatrième des big four : Berlin. De là une attitude marquant une calme attente, avec le sous-entendu plus ou moins évident : c'est à nous autres Allemands, en dernier lieu, que revient le dernier mot.

Le BERLINER TAGEBLATT, dont le commentaire se distingue comme d'habitude des autres officieux par un ton plus vif et détaché, avoue franchement que les accords de Rome marquent un succès de la politique française. Si la France s'est enfin décidée à faire des concessions coloniales à son partenaire, il doit y avoir sans doute une contrepartie importante.

Où faut-il la chercher ? Selon toute vraisemblance, du côté de la politique des armements (ou du désarmement, synonyme diplomatique). Là serait la différence essentielle entre les accords de Rome et les pactes purement formels et négatifs dont les diplomates ont inondé l'Europe et le monde au cours des dernières années, et sur lesquels l'ironie allemande se plaît à s'exercer, heureuse de recueillir le mot de M. Lloyd George : « inflation » de pactes et traités.

Le fait est — toujours d'après le BERLINER TAGEBLATT — que la France vient d'accomplir une nouvelle étape importante sur le chemin de la politique de prévention qu'elle poursuit inlassablement depuis le 17 avril 1934, en s'assurant le concours de l'Italie et en progressant au sud-est dans son encerclement de l'Allemagne. Tout en reconnaissant le poids de ce résultat, l'observateur allemand s'empresse d'ajouter avec scepticisme que c'est en grande partie un camouflage des problèmes réels, qu'on cherche à « narcotiser », plutôt qu'une action politique envisageant les problèmes dans leur réalité substantielle. Cette critique générale s'applique à toute la politique de la France et de ses amis depuis Versailles.

Des réserves analogues sont formulées par la DEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG, qui nie toute valeur aux larges pactes et instruments diplomatiques, en soutenant la thèse allemande bien connue d'après laquelle les accords à deux sont les seuls réellement efficaces pour garantir la paix. C'est une objection de principe à toute adhésion à de pareils accords, qu'il est intéressant de voir renouvelée en ce moment. Une réserve spéciale, justifiée par l'expérience du passé, est celle visant le principe de la non-mixtion, dont on vient de reparler à Rome : le cas de l'Anschluss, défendu en maintes occasions à l'Autriche et dernièrement encore comme condition des secours accordés aux finances viennoises, est un exemple éclatant d'interprétation élastique.

## Le prestige de la magistrature

(Du FIGARO)

Dans l'ordre des projets législatifs, la réforme de la Justice est celle, affirme-t-on, que M. Flandin place la première. Tel est en effet son rang. Soustraire le personnel judiciaire à l'influence politique n'est pas seulement un très haut problème, c'est le plus urgent. L'indépendance des magistrats une fois assurée, quand la maison des juges sera remise à l'endroit, les autres institutions d'Etat ne tarderont pas à reprendre leur état. Quand l'esprit de moralité dominera là où il n'aurait jamais dû cesser de régner souverainement, il contribuera à la détente partout où l'ordre doit être remis.

Des textes sont en préparation, dit-on. Par quel procédé ces projets tenteront-ils de restituer au corps judiciaire son prestige passé ? En soustrayant le recrutement et l'avancement à la politique ; en rendant cet avancement moins alimentairement indispensable ; en remplaçant l'arbitraire actuel de la nomination et de la promotion par le concours ; en supprimant la tare de la recommandation. Le mal-être disparaîtra, sans doute, des palais de justice quand seront protégés les juges et leurs ministres contre l'intrusion du parlementaire remis à sa place... et l'Etat en sera déjà un peu réformé.

Mais il sera nécessaire, tout en recourant à des procédés administratifs, de refaire une âme à la magistrature libérée. Comme les grands chefs d'armée, après certaines défaites, ont dû retremper le moral du soldat, il faut qu'on rende à la magistrature le goût de la justice et le sens de sa propre dignité. Peu à peu, elle s'est ravallée au niveau des autres institutions décadentes, en acceptant l'échange de bons procédés, immoraux ou criminels. On a vu le juge payer d'une complaisance indue, à un fripon protégé, la recommandation qu'il avait reçue lui-même du commun protecteur.

Où est le temps où l'on reprochait au magistrat ses façons distantes, sa raideur, ses susceptibilités, l'excès de ses scrupules ? Ces travers se doublaient d'un souci d'appliquer la loi pour elle-même et sans nul souci de la louange publique. Sa sévérité avait une mesure dont les éléments, après tout, se pouvaient dans la conscience. Un saint ? Certes non. Les défaillances sont de toutes les époques ; mais le corps, en son ensemble, avait le culte d'une profession qui plaçait haut ses membres, dans la hié-

archie sociale. La fonction n'était pas un métier comme un autre.

Pour obtenir cette résurrection morale, indispensable sera de veiller à ce que la politique, qui gardera fatalement quelque droit de contrôle sur ce grand département, ne place plus à la garde des sceaux des personnages suspects ou ridicules. On en a vu...

Henri VONOVEN

Vestigis des Huns en Hongrie

Les fouilles effectuées en ce moment dans la région hongroise de Szentes, où des savants supposent que doit se trouver la fameuse tombe d'Attila, n'ont pas donné jusqu'à présent les résultats qu'on en attendait. Cependant elles ont fait découvrir des centaines de tombes de l'époque des Huns, des Gépides et des Romains, qui présentent un grand intérêt archéologique.

Outre quelques monnaies portant l'effigie de Marc-Aurèle, on a trouvé de grandes quantités de perles d'ambre, de corail et de cornaline, de nombreuses boucles finement travaillées et une série d'instruments de manœuvre, fort semblables à ceux qu'on utilise aujourd'hui.

A peu de distance de la Theiss, on a ramené au jour des tombes de cavaliers dans lesquelles, à côté des squelettes bien conservés des guerriers et des chevaux, on a découvert des harnachements complets et des ornements en métal pour les selles.

Les fouilles seront continuées.

La production mondiale du coton

Les statistiques publiées récemment par le « Cotton Exchange Service » de New-York indiquent que la production mondiale de coton a été, en milliers de balles, de 22,591 pour la saison 1934-1935, de 22,591 pour la saison précédente et de 25,327 en 1932-1933. La moyenne quinquennale de 1924-1925 à 1928-1929 était de 25,494.

Dans le même temps, la production des Etats-Unis donnait, en milliers de balles, les chiffres suivants : 9,666, 12,712, 12,961 ; la moyenne de 1924-1925 à 1928-1929 est de 15,172.

Ces chiffres indiqueraient pour la saison 1934-1935 une diminution de 2,736,000 balles.

La maison Bieles a récemment fusionné en un seul rayon celui des articles religieux et celui des objets du culte sous la direction de MM. Paul Frédenrath et Hector Boussquet 1240, Square Phillips. Tél. : LA 2121. (2-2)

(1) Le droit d'être sur le même pied que les autres.

# Mexique et Vatican

(D'un journal français)

On sait que, depuis plus de six ans, le général Calles, dictateur à poigne, gouverne le Mexique tantôt directement, tantôt par personne interposée, et qu'il a déclaré à l'Eglise catholique, autrefois toute-puissante dans le pays, une guerre sans merci. Cet ex-instituteur, qui a exercé, pendant un temps, les fonctions de pasteur d'une secte méthodiste aux Etats-Unis, voit rouge devant une soutane, et la partie « éducative » du plan sexennal, d'abord ajourné, mais aujourd'hui entré en application, a été rédigée sous son inspiration. Elle stipule que l'école primaire, excluant naturellement toute instruction religieuse, fournira « des réponses vérifiables, scientifiques et rationnelles » à toute question embarrassante pour les élèves ». On devine les tendances d'un tel enseignement : les petits Mexicains, délivrés de l'emprise du « fanatisme religieux », jouissent des bienfaits d'une éducation strictement laïque ingurgitée à haute dose. Méthodes qui ne sont pas du goût de tous les parents, mais comment avancerait-on dans la voie du progrès s'il fallait tenir compte des protestations de quelques attardés ?

Il fut pourtant un temps où ces attardés semblaient avoir la partie belle. C'était en 1929. L'armée des Cristeros, défenseurs de la religion, qui s'était formée dans les provinces du Nord, chassait devant elle les troupes fédérales et, de l'aveu même des partisans du gouvernement, la chute de la capitale n'était plus qu'une question de jours. Le président « intérimaire » Portes Gil eut alors une idée de génie. Il fit savoir à un évêque mexicain réfugié en Californie, Mgr Diaz, dont la... simplicité et aussi l'ambition lui étaient connues, qu'il désirait s'entretenir avec lui. Sautant dans un avion, le prince de l'Eglise accourut à Mexico. Il fut immédiatement reçu par le président qui lui tint un langage tout à fait conciliant. Avec un peu de bonne volonté réciproque, on pourrait s'arranger entre compatriotes ? Les lois contre le clergé ? Sans les révoquer, ce qui demanderait une procédure longue et compliquée, on les mettrait en sommeil. Inutile de fabriquer de nouveaux textes. Au fond, le gouvernement n'était pas si féroce. Il fermerait les yeux sur les « agissements » des ecclésiastiques et le Mexique retrouverait la paix. Seulement, comme contre-partie, les enragés Cristeros, qui refusaient de comprendre les insinuations et risquaient de tout compromettre par leur absurde intransigence, déposeraient les armes et rentreraient chez eux.

Des négociations s'engagèrent sur ces bases. Mgr Diaz, tout à l'entente, consulta le Vatican. Quelques généraux faisaient bien observer que la simple parole d'un Portes Gil représentait une garantie plutôt fragile et réclamaient quelque chose de plus substantiel. On ne les écouta pas. Car il est entendu que le premier devoir d'une habile diplomatie est de ne pas compromettre les « avantages acquis », même si ces avantages sont inexistant. En fin de compte, Rome ayant donné son approbation, le président réitéra ses promesses, les Cristeros, sur les instances des évêques, arrêterent leur marche et se débandèrent, et Mgr Diaz, le pacificateur, reçut le titre d'archevêque de Mexico.

Quelques mois passèrent sans incidents notables. La mansuétude des autorités tolérât l'exercice du culte « au ralenti ». De temps en temps, on apprenait bien qu'un chef Cristeros, de retour dans son village, y avait été trouvé, un beau matin, avec une

lame de poignard dans le dos. Mais ces légers incidents, derniers remous de la tempête, n'affectaient pas la sérénité de l'épiscopat mexicain et de la Curie romaine.

Tout à coup, les choses changèrent à la suite d'un événement qui n'avait vraiment rien d'imprévisible. Le président Portes Gil, étant arrivé au terme de son mandat, fut remplacé en 1930 par un certain Ortiz Rubio. Celui-ci, d'un geste, remit la machine en mouvement, et les persécutions reprirent de plus belle. Aux protestations de l'infortuné Mgr Diaz, le nouveau président répondit froidement qu'il ne savait pas ce que lui voulait l'archevêque, qu'il ne se tenait pas pour lié par des paroles en l'air de son prédécesseur, qu'à sa connaissance aucun engagement écrit n'avait été passé et que lui, gouverneur exécutif, se bornait à faire exécuter la loi.

Et aujourd'hui, Rodriguez ayant succédé à Ortiz Rubio et Cardenas à Rodriguez, ladite loi est appliquée dans toute sa beauté. C'est-à-dire qu'il n'y a plus une église ouverte au Mexique, que toutes les propriétés de l'Eglise ont été confisquées, que les catholiques ont perdu le droit de s'assembler, que les séminaires sont supprimés, que le culte est interdit, que tous les prêtres et religieux ont dû s'expatrier. Détail savoureux, c'est l'excellent Portes Gil, devenu procureur général, qui a mission de requérir improductivement contre « l'activité séditieuse du clergé » et qui s'en acquitte à merveille...

J. DELEBECQUE

## Le Salon de l'Auto

Ce soir, à 9 h. 30, dans l'immeuble de la Sun Life, aura lieu, sous la présidence du Gouverneur général, l'ouverture du Salon de l'Auto. Les discours prononcés à cette occasion seront irradiés par les postes CHLP et CKAC.

Organisé par M. Adelman Levesque, avec le concours de MM. P.-N. Mainguy, L.-P. Gravel, C. S. Griffith, R. H. Pattison, P.-O. Messier et T. R. Price, et sous les auspices de la Montreal Automobile Trade Association Limited, le Salon exposera les marques suivantes :

Véhicules : Austin, Cadillac, Chevrolet, Chrysler, DeSoto, Dodge, Ford, Graham, Hudson, Hupmobile, Lafayette, LaSalle, Lincoln, McLaughlin-Buick, Nash, Oldsmobile, Packard, Pierce-Arrow, Plymouth, Pontiac, Reo, Studebaker, Terraplane.

Camions : Chevrolet, Diamond « T », Dodge, Federal, Ford, G.M.C., International, Maple Leaf, Reo, Studebaker, White.

On y verra aussi les accessoires fabriqués par les firmes suivantes : Asbestoson Corporation of Canada Limited, Champion Spark Plug of Canada Limited, Champion Oil Products Limited, Ludger Gravel & Fils Limited, Imperial Oil Limited.

L'exposition aura lieu aux 3e et 4e étages de l'immeuble de la Sun Life, rue Metcalfe, du lundi 28 janvier au samedi 2 février. Les portes sont ouvertes de 10 h. du matin à 11 h. du soir.

Le prix d'entrée est de 25c avant 6 h. et de 50c le soir.

## Un chêne de 500 ans

Un orage qui a éclaté récemment en France sur la forêt de Berce, dans le sud de la Sarthe, a foudroyé le chêne Boppe. Cet arbre magnifique était considéré comme un des plus beaux spécimens de la sylviculture française. Ses caractéristiques, établies en 1920 par le service forestier, étaient les suivantes : âge approximatif, quatre cent quatre-vingt-cinq ans ; circonférence à 4 pieds 3 pouces du sol, 14 pieds 5 pouces ; hauteur du fût sous les branches, 75 pieds 6 pouces ; hauteur totale, 124 pieds 8 pouces ; volume de la tige, 953 1/2 pieds cubes.

## L'acier au manganèse, marque « Sorel »

D'un alliage spécial, pour mâchoires de concasseurs, revêtement intérieur de malaxeurs d'asphalte, semelles de chenilles pour pelles mécaniques et tracteurs, outillages miniers, etc. est reconnu de qualité supérieure ; il est employé par la majorité des entrepreneurs de pavage. En général, l'industrie minière du Québec fait aussi grand usage de ce matériau.

Aucun Canadien ne doit oublier qu'en achetant des marchandises ou des produits fabriqués par nos manufacturiers il accomplit un devoir social et collabore à l'expansion de nos propres industries. C'est là du patriotisme bien compris. (r)

# SALON D'AUTOS

du 26 JAN. au 2 FEV.  
10 A.M. à 11 P.M. SAUF LE DIMANCHE  
EDIFICE SUN LIFE - MONTRÉAL  
Pageant de l'Auto Moderne

Une époque nouvelle est survenue dans la construction d'automobiles... plus de beauté, plus de confort et plus d'économie. Les modèles de 1935 offrent une réelle sensation en fait de superbe carrosserie. Voyez les étalages avec démonstrateurs en marche ; Les accessoires et les véhicules commerciaux.

ADMISSION :  
Avant 6 p.m., 25c. Après 6 p.m., 50c.  
ADELSTAN LEVESQUE, Directeur-Gérant



## ÉCHOS DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

## Au Stella

A l'heure où j'écris ces lignes, le Théâtre Stella est toujours fermé. La cause de cette fermeture brusque et inattendue intrigue fort le public et les potins vont leur train. Sans posséder aucun renseignement officiel, je reçois de diverses sources des nouvelles plus ou moins contradictoires sur ce qui s'est passé dans les coulisses — c'est bien le cas de le dire — et sur ce qui continue de s'y passer. Deux comédiens français seraient déjà en route pour leur pays tandis que tous les autres acteurs de la troupe seraient en voie de négocier une entente qui permettrait à la compagnie de se réorganiser sur de nouvelles bases et de rouvrir les portes sous une nouvelle direction ou une nouvelle administration. A l'heure où j'écris (vendredi après-midi), on est parait-il sur le point de s'entendre et de décider du sort de la troupe et du théâtre. Il ne serait pas impossible qu'on adressât dans la soirée un communiqué aux journaux pour annoncer samedi matin la date de la réouverture et la première pièce qui sera mise à l'affiche. Comme il est probable que je sois renseigné trop tard pour en publier la nouvelle dans l'édition de samedi, je veux tout de même faire part à nos lecteurs de la probabilité d'une réouverture prochaine du Stella. A lundi des nouvelles plus certaines et, espérons-le, plus encourageantes (1).

## M. Egon Petri

Les artistes étrangers que nos impresarios invitent périodiquement à se faire entendre à Montréal arrivent le plus souvent dans notre ville le jour même de leur concert. Le célèbre pianiste hollandais Egon Petri, que M. Louis-H. Bourdon nous fera entendre plusieurs jours avant son concert. Dès vendredi matin il était à l'hôtel Mont-Royal où il recevait les journalistes avec la plus grande obligeance.

Il y a généralement assez peu d'intérêt dans ces interviews collectives qui mettent un étranger aux prises avec cinq ou dix reporters qui l'assiègent de questions et lui demandent ses impressions sur un pays où il arrive et qu'il connaît d'ordinaire assez peu. Notre rencontre avec M. Petri fut d'un tout autre caractère. Au lieu des banalités rapidement expédiées qui ne servent le plus souvent qu'à camoufler la publicité, nous eûmes le plaisir de converser à cinq avec un homme charmant, d'une culture étendue, aux connaissances variées et aux idées claires et précises qu'il exprime avec simplicité et justesse.

En quelques quarts d'heure, toute l'histoire de la musique, de Bach à Stravinsky, se trouva en quelque sorte résumée en des rappels précis reliés par des jugements sûrs ou des opinions motivées.

(1) Au moment d'aller sous presse, nous apprenons de source officielle que M. Jean Riveyre et Mme Borgos ont quitté Montréal et que M. Charles Castellani partira incessamment. MM. Gil Roland et Pierre Jourdan resteraient au Théâtre Stella, dont M. Henri Letondal deviendrait directeur. La réouverture aurait lieu la semaine prochaine, avec *Trois et Une*, de Denys Amiel, à l'affiche. Nous donnons cette information sous toutes réserves. — N. de la R.

M. Petri n'aime pas ces classements arbitraires que l'on établit parmi les musiciens et les œuvres musicales; il n'aime pas ces compartiments non moins arbitraires entre écoles de compositeurs et genres d'œuvres. Pour lui la musique est tout simplement la musique. N'empêche que ses préférences vont aux œuvres étoffées plutôt qu'à celles dont les auteurs, malgré leurs qualités, ont évidemment manqué de souffle.

Il serait trop long de rapporter ici en détail la conversation de M. Petri et de ses interlocuteurs. Conversation maintenue d'ailleurs sur un ton d'aimable gaieté et émaillée d'anecdotes amusantes recueillies au cours d'une longue carrière de virtuose. M. Petri a visité de nombreux pays d'où il rapporte des souvenirs vivants et variés qu'il raconte avec brio, qu'il s'agisse de la réaction du public en U.R.S.S., des arts dits collectifs en pays marxiste, ou du chronométrage des concerts radiophoniques aux Etats-Unis. Sur l'usage qu'on fait, surtout en Amérique, de cette merveilleuse invention qu'est la T.S.F., M. Petri a une opinion bien arrêtée. Je ne la consignerai pas ici, car j'aurais l'air de reprendre certains de mes articles antérieurs et de me couvrir de l'autorité de ce grand musicien pour corroborer mon opinion personnelle.

Georges LANGLOIS

## Faux bruit

Une des mystifications les plus... retentissantes d'un célèbre humoriste fut la suivante :

Un jour, il s'introduisit, comme s'il était très pressé, dans un chalet de nécessité. Il referma prestement la porte, puis, là, tout à son aise, il sortit d'une poche un pétard qu'il déposa sur le carreau dans le fond du cabinet. Il alluma la mèche, le pétard partit. Alors, ne bougeant plus, il attendit.

Aussitôt, dans le chalet ce fut un brouhaha de voix alarmées. Trois minutes ne s'étaient pas écoulées que l'on tambourinait à la porte.

— Il a dû se suicider, grommela rudement un timbre mâle.

Les coups redoublèrent. Notre humoriste ouvrit et se trouva nez à nez avec un agent suivi d'une foule ameutée par la tenancière.

— Bon sang! Qu'avez-vous fait ?  
— Ce que j'ai fait, mais j'ai usé d'un droit largement taxé, je pense.

— Mais ce bruit ?  
— Ce fut un bruit assez naturel à pareil endroit, répondit le mystificateur.

Alors, la femme ahurie et levant les bras au ciel :

— Seigneur Jésus... Ici, j'en ai pourtant pris l'habitude mais jamais je n'en ai entendu de cette force-là!

## Rédactions et Traductions commerciales ou autres

exécutées promptement et d'une manière satisfaisante aux bureaux de l'« Ordre ». S'adresser au Directeur ou en son absence à l'Administrateur.

## LIVRES NOUVEAUX

I. — Pierre de Luz : *Isabelle II. Reine d'Espagne*.  
II. — Francis de Croisset : *Nos Marionnettes*.

## I. — Pierre de Luz

M. Pierre de Luz, à qui nous devons déjà un très beau portrait du sage Henri V, nous conte aujourd'hui le règne tumultueux d'une femme dont les vertus privées n'égalèrent pas les qualités royales. Cette Isabelle II qui régna sur l'Espagne pendant vingt-cinq ans, de 1843 à 1868, après les dix années de régence de la « Reina Gobernadora » Marie-Christine, fut, sans conteste, rendre à son pays la prospérité dont Charles III avait été l'excellent ouvrier et qu'avaient ruinée soixante ans de désordres et de guerres. Par son œuvre, grâce aussi à l'appui de la finance et de l'industrie française, le trésor, avant elle en si piteux état, connut une large aisance, les services publics jouèrent avec régularité, ports et communications se développèrent. Sans doute la péninsule gardait encore de grandes zones en friche, mais le bond pour l'ensemble de l'Espagne n'en était pas moins considérable.

Dieu sait pourtant, si le règne passa par de périlleuses traverses! Mélodrame carliste, révolution de 1854, d'essence maçonnique, suivie de l'inévitable réaction, guerres du Maroc et du Mexique... et les secousses venues du dehors. Car le tableau d'histoire si remarquablement réussi par M. Pierre de Luz est loin de ne présenter qu'un intérêt purement espagnol. Les intrigues européennes, la politique de Guizot et celle de l'Angleterre viennent encore compliquer l'extraordinaire imbroglio. Lorsque, au prononcement de 1868, Isabelle II prend vers la France le chemin de l'exil, laissant l'Espagne en pleine anarchie, la nécessité qui ne tarde pas à se faire jour de trouver un nouveau roi n'est-elle pas avec la fameuse candidature Hohenzollern la cause première de la guerre franco-allemande de 1870 et de l'instabilité consécutive de l'Europe ?

Aisément elle eût pu sauver sa couronne, cette reine qui, douze ans avant sa fuite, préférait le trône à la vie. Il lui suffisait de se montrer à Madrid. Mais ce sont les sens d'une femme qui ont réglé ce jour-là le destin d'un pays et la paix du monde. Sur le chapitre de la physiologie, son hérité était lourd! Par son paillard de père Ferdinand VII et par sa grand-mère maternelle Marie-Isabelle, dont le dérèglement sexuel allait jusqu'à l'amour des coups, ne descendait-elle pas doublement de cette reine Marie-Louise qui eût été fort embarrassée, la cinquantaine venue, d'énumérer tous ses amants?... En 1868 il fallait choisir entre le train qui l'eût ramenée triomphante à Madrid et le « beau militaire » qu'il fallait quitter. L'âme royale capitula et ce fut le « corps » qui décida.

## II. — Francis de Croisset

Dans l'un des chapitres de ce livre infiniment spirituel, au sens parfait du mot, d'un esprit jailli de la plus fine observation des mœurs et de la plus sûre connaissance du cœur, M. Francis de Croisset exprime, en se jouant, le regret qu'à une époque où les jeunes gens n'ont de cesse qu'ils ne se soient mariés tôt, on ne se soit pas encore avisé d'adopter un programme de second baccalauréat un cours sur la vie conjugale. Et, sans plus attendre, M. Francis de Croisset nous en offre une esquisse humoristique sur un bon nombre de gaffes majeures qu'il serait

charitable d'épargner aux précoces candidats matrimoniaux. A l'endroit de la « partenaire » qui les attend armée de pied en cape pour les « avoir » en un tournemain, il faudrait d'abord leur apprendre les vérités premières dont la méconnaissance devient, dans le train des choses, catastrophique. Nécessité d'une bonne humeur perpétuelle, la femme aimant l'amour grave mais raffolant de l'amoureux gai. Naïveté d'espérer corriger les défauts d'une femme, la seule planche de salut étant d'opposer les bons microbes aux mauvais selon les lois de la sérothérapie et de lui « inventer les qualités qu'elle n'a pas, mais qu'elle finira bien par se découvrir ». Au lieu de lui dire et de lui répéter qu'elle est jolie — ce qu'elle sait — habileté suprême de lui répéter qu'elle est intelligente — ce qu'elle souhaite —. Pêril de mort à croire sur parole une femme qui jure n'être pas jalouse, à lui parler joyeusement d'un plaisir pris sans elle, qui n'admettra jamais que ce plaisir soit honnête, à l'agacer par une exposition d'amour à la minute où elle essaie la « nouvelle robe », à... Mais, encore une fois, c'est tout un programme, toute une science! Nul besoin de créer pourtant le cours réclamé par M. Francis de Croisset. Il est là, dans ce livre où la vérité prend un visage divertissant, où la fantaisie la plus apparemment paradoxale n'est que la plus humaine réalité. Et quel professeur révélerait avec une maîtrise aussi charmante, aussi spirituellement mordante tout ce qui serait si profitable de savoir à vingt ans sur la femme, l'amour, le mariage, les enfants, les amis, sur la Vie, toute la Vie et toutes ses marionnettes ?

Armand RIO

## Le nazisme ersatz du facisme

Le correspondant particulier du TEMPS à Rome écrivait récemment :

Les polémiques dans la presse italienne et allemande renaissent chaque semaine pour savoir lesquels des deux mouvements, fasciste ou hitlérien, a la primauté sur l'autre. La revue AFFARI ESTERI revient sur l'argument et s'en prend à un certain Eschmann qui a publié un volume sur la *Politique étrangère du fascisme*. Eschmann reproche à l'Italie son ingratitude dans le bassin danubien et sa politique balkanique, et annonce à mots voilés une prochaine hégémonie teutonienne. En outre, il s'occupe de l'essence même des doctrines fascistes et nazistes, et il déclare que le fascisme est un mouvement du dix-neuvième siècle et qu'il est en retard sur la civilisation et le progrès. Le nazisme est un mouvement plus moderne, vaste et complet, et qui contient en lui le fascisme. La revue italienne montre alors qu'il n'est pas vrai que le nazisme soit universel, parce qu'il est fondé sur le concept de race, donc lié au peuple et au sol allemands. Le siècle d'avance que s'accroissent généreusement les nazis n'est pas justifiable, puisque le concept de race les reporte au septième et huitième siècles de l'ère chrétienne. Bref, les arguments entre les deux partis ne manquent pas. L'article de AFFARI ESTERI se termine par ces phrases particulièrement incisives :

La civilisation fasciste a onze siècles d'avance sur la civilisation naziste. Le fascisme a conquis le pouvoir politique onze ans avant le nazisme. Le nazisme n'est pas pur, naturel, spirituel, mais au contraire il est artificiel, il est une imitation, un arrangement. Il est précisément ce que les Allemands ont l'habitude d'appeler, tant au sens abstrait que concret, dans la guerre et dans la paix, un « ersatz ».

pose une sorte de devoir — comment ils ont réussi la conquête des auditoires français.

La traversée fut charmante d'entrain et de cordialité. Elle eût été parfaite sans la sourde préoccupation du rôle que nous avions à remplir dès notre arrivée en France. Il faudrait prendre la parole après d'autres, beaucoup d'autres, et de très impressionnants; trouver quelque chose de nouveau sur un sujet vite retourné sous les coups de l'éloquence; faire figure et porter les responsabilités de cette figure; s'engager dans un personnage officiel. At-on suffisamment lu, compulsé, compilé, médité ? La vie de Jacques Cartier, qu'est-ce au juste ? Cartier, passe encore; mais les circonstances de temps, les conditions de milieu où sa vie s'est accomplie! L'Europe de son époque, l'Amérique d'avant lui, les connaissances assez pour éviter les embûches dont elles sont criblées et qui s'accroissent dans notre esprit hâtivement préparé, comme les aliments remuent péle-mêle dans un estomac qu'il n'arrive plus à les distinguer ? Si nous avions su qu'on liquiderait Cartier en trois paragraphes pour s'occuper de tout autre chose le reste du discours!

Nos chanteurs ont la préoccupation du concert qu'ils vont donner aux passagers — tout seuls d'abord, puis avec des artistes que le voyage a réunis sur le bateau. Les pauvres, ils travaillent déjà dans la salle de jeux des enfants, que l'on a réservée aux répétitions de la chorale. C'est là que de graves personnages les écoutent et les critiquent, parmi des *tubby bears* et des dessins modernes à l'usage des petits. Ils chantent pour

le monde le sait, *obligato*. La recette va aux familles des marins péris en mer. Il y flotte toujours un souvenir triste qui monte de l'océan tout proche et se dilue en pitié admirative. Les concerts aussi sont pleins d'imprévu, comme les copies d'un examen auquel le hasard aurait convoqué les candidats, depuis la grande vedette que tout le monde attend pour la juger de près, jusqu'à l'amateur qui brûle de produire un talent que personne ne soupçonne. Si les candidats manquent, la marine, qui n'est jamais embarrassée, trouve dans ses équipages un joyeux conteur ou un virtuose. Mais quand une troupe voyage et qu'on sait qu'elle voyage en chantant et pour chanter, le commissaire du bord a vite fait de la repérer.

Le soir du concert, notre attention était à vif, sensible à la moindre anicroche, tendue vers une satisfaction

## La nuit de la même Pippy

MALGRE son titre un peu scabreux, le billet du Huron ne vise nullement à scandaliser les vertueuses gens qui « s'adonneront » à la lire. Le Huron ne cherche qu'à faire plaisir aux Faces-Pâles de l'Iroquoisie québécoise et les assure qu'ils ne sont pas les seuls à posséder quelques grotesques échantillons de l'humanité. L'Iroquoisie ontarienne en a un lot considérable, qui se présente surtout sous la forme d'être féminins. En sa qualité de contempteur héréditaire des squaws, le Huron n'a pas à se gêner; il peut se permettre quelques plaisanteries innocentes sur le compte des femmes, surtout de celles qui ne sont pas au nombre de ses lectrices attirées. Celles-ci ont droit à tous les égards de la part du Huron, qui les admire et qui les aime: spirituellement parlant, bien entendu.

Mais il n'est pas question aujourd'hui de faire l'éloge d'une admirable et intelligente et jolie lectrice des incomparables billets du Huron: il n'est même pas question de se payer agréablement la tête d'une « virgée » ontarienne. Le Huron se contente de rassurer les Faces-Pâles qui habitent la province aimée des dieux et de les assurer, une fois de plus, qu'ils ne détiennent pas le monopole du ridicule, malgré leurs colonnes honoraires et leurs grades indépendantes et « incorporés ». Si, après cette affirmation, les gens de Montréal et d'ailleurs ne s'estiment pas satisfaits, c'est qu'ils sont vraiment difficiles à contenter.

Le Huron vient de parler de ridicule: il s'agit du ridicule qui consiste à vouloir faire paraître dans les gazettes, sous un prétexte ou sous un autre, la photo d'un sieur X ou d'une demoiselle Y, et cela pour la plus grande édification des contemporains. Cette manie sévit à l'état aigu dans l'Iroquoisie québécoise, mais elle sévit encore plus dans la « réserve » ontarienne. Le Huron a remarqué qu'il y a dans les gazettes ontariennes plus de photos du sieur X et de la demoiselle Y que dans celles de l'Iroquoisie québécoise. Le moindre prétexte suffit pour publier la photo de celui-ci ou de celle-là. Le Huron a même lu un jour sous une photo cette délicate légende: « M. X., marchand de macaroni. » Un point, c'est tout. Mais c'est suffisant.

Cette stupide manie vient des Etats-Désossés, pays où, si l'on en croit certains journaux, les enfants naissent sans oesophage et semblent ne pas s'en porter plus mal. Cependant l'Iroquoisie ne fabrique pas d'enfants sans oesophage, et le Huron ne voit pas très bien l'utilité de singer les moeurs des Etats-Désossés. Il voit encore moins

## Erreur sur la personne

On peut être très riche, même très généreux, et ne pas savoir exactement à quoi s'en tenir sur les grands de ce monde. C'est ce qui vient d'arriver à Mrs Corrigan, que son chèque de 100,000 francs à la princesse Marina rendit récemment célèbre.

Mrs Corrigan a fait, il n'y a pas longtemps, la connaissance de l'Agâ Khan. Lorsqu'elle lui fut présentée, elle ne trouva rien de mieux à lui dire que ces paroles, que nous traduisons textuellement: « Oh! mais je crois que j'ai très bien connu votre frère, M. Otto Kahn. » A quoi l'Agâ Khan ne put répondre que par un divin sourire.

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121. (7)

## « Nous avons fait un beau voyage »

Récit de la triomphale tournée du Quatuor des Alouettes en France

A QUOI s'alimentent la chronique et la petite histoire? Aux journaux, sans doute, aussi aux almanachs. Or, j'ai parcouru ceux-ci avec curiosité: nulle trace de notre beau voyage. On dirait que rien ne s'est passé en France et que Cartier n'a été célébré qu'à partir de l'arrivée du Champlain dans les eaux canadiennes. C'est supprimer de bien belles fêtes.

Sur l'invitation du Gouvernement de la République française, de la Ville de Paris, du Comité France-Amérique et de la Compagnie générale transatlantique, une délégation canadienne se rendit en France — en juin dernier — pour y participer au quatrième centenaire de la découverte du Canada. Elle fut quelques jours à Paris, puis se rendit à Saint-Malo, au pays de Jacques Cartier, à Dinard, à Rouen et au Havre. Partout, elle fut l'objet d'un accueil fraternel.

Avec elle s'étaient embarqués sur le Champlain huit chanteurs canadiens dont on disait du bien, et qui avaient accepté avec joie de porter au cœur même de la France un écho de nos vieilles chansons, une fidélité sonore, si j'ose dire.

Vous les connaissez, mais j'éprouve du plaisir à vous les présenter comme d'aimables compagnons de voyage que l'on retrouve et dont la vue fait revivre tout à coup le souvenir précis d'une merveilleuse aventure.

Le Quatuor des Alouettes(1) comprend Jules Jacob, premier ténor, Roger Filiatrault, deuxième ténor, J.-André Troitrier, baryton, Emile Lamarre, basse. A l'occasion de la tournée française, on avait renforcé les cadres; on les avait doublés en invitant Emile Boucher, le fidèle camarade de Marchand, Paul Ledue, Antonio Dupras et Gérard Gautier. Maître Alexis Pepin, l'accompagnateur discret, et Oscar O'Brien, le directeur, complétaient le groupe de ces troubadours inattendus qui portaient timidement ver de difficiles lauriers. Ils avaient revêtu le costume de nos bûcherons, qui devint vite en France un costume national dont il fallut expliquer l'origine: longues bottes souples, culotte beige, chemise aux carreaux rouges et noirs, mouchoir au cou. Une évocation avant la lettre de *Maria Chapdelaine*, le film de Julien Duvivier.

L'impression qu'ils ont créée, ainsi transformés en « draveurs »? Excellente. « Ils sont très sympathiques, disait un journaliste français, ces grands gaillards à la voix admirable, à la mise pittoresque, bottés, sanglés, « bien balancés ». » Il me reste à vous dire — et j'y mets toute la conviction que m'im-

(1) Ce chœur s'intitule lui-même le « Quatuor Alouette ». M. Montpetit a rectifié pour faire plaisir à ceux que le bon français, ou le simple bon sens, intéresse plus qu'une vieille chanson. — N. de la D.

celle qu'il peut y avoir à s'exhiber ainsi, pour un oui ou pour un non, dans les colonnes d'une gazette, sauf quand on possède un admirable profil, une immense fortune ou un grand nom.

Or, les gens qui insistent le plus pour faire paraître leur binette n'ont pas toujours la pure ligne grecque; ils sont presque toujours affublés de noms baroques à faire pleurer. Que dites-vous, ô frères blancs, de ce monsieur à moitié chauve, très probablement branlant du chef, édenté et vieillot, qui pourvu par la Providence du nom abusif de Cassanus, avait absolument tenu à faire paraître sa tête dans les colonnes d'un journal!

Voici qu'une bonne petite Torontoisienne, atteinte elle aussi de la manie « portraitiste », a envoyé sa photo à un journal connu qui n'a pas manqué de la mettre dans ses colonnes. Elle ressemble assez à une bonne cuisinière sans prétensions. Et une légende apprend au lecteur que Miss Pippy sera présente à la soirée annuelle de l'Ecole des sciences « at home ». Cela a combié de joie le sarcastique Huron, qui conserve encore au fond de son escarcelle pour deux sous du sens du ridicule.

Le HURON hilare

## Théâtre Impérial

Le 5 février  
la remarquable pianiste de 10 ans  
**RUTH SLENCZYNSKI**  
La vente des billets commencera le 1er février chez Lindsay et Archambault et au Théâtre. Pour recevoir ses places écrire au téléphoneur chez  
GOULET-PAGER  
4229, rue St-Hubert FA 2203

## Saint-Denis

UN FILM COMPLET  
De l'émotion, du comique, des passages, de la musique, du chant, le beau soleil du Midi de la France.  
**SANS FAMILLE**  
avec  
ROBERT LYNEB DORVILLE  
VANNI MARCOUX GUITTY

EGALEMENT A L'AFFICHE  
Armand Bernard  
d'nnn  
**TROIS DE LA MARINE**  
Lorsqu'on dit Bernard, au cinéma,  
on dit: FOU RIRE

## CINÉMA de PARIS

Un héros truculent personnifié par un remarquable comédien

**TARTARIN DE TARASCON**

avec  
**RAIMU**  
Avez-vous qu'il n'y avait que Raimu pour incarner à l'écran le héros d'Alphonse Daudet

Massenet, Bizet, Delibes, Saint-Saëns, dans nos modestes chansons canadiennes: *Gai lon la, D'où viens-tu, bergère? Vive-la Canadienne, O Canada*. C'était la nuit, au Théâtre de verdure, en plein air sous les quinquets. La foule écoutait, étonnée, ces mots revenus vivants du fond des siècles et qui faisaient écho à sa langue, un écho affaibli, dévif parfois, mais si troublant. Elle criait: « Bravo! encore! » comme sait faire la foule française, si largement hospitalière à l'émotion. Nos bûcherons-chanteurs, un peu pâles sous la lumière artificielle, souriaient et recommençaient. Quelle franchise dans notre orgueil!

A Bagatelle, ce fut autre chose. C'était le jour. Le théâtre était dressé en plein soleil. Dans le parc, une foule élégante, divisée, volontiers critique, aux antipodes de nos *raïmen*. Ceux-ci eurent à vrainer ces civilisés par un rude simplicité. Je crois qu'ils y ont réussi. Autour de moi, on semblait ravi. J'ai bien entendu quelques rouchemonnements, mais ils venaient de Canadiens qui se disaient désoyés par le costume de nos chanteurs et qui eussent voulu les voir en jaquette sombre et gilet perle, gantés de beurre. Paris, dès lors, y eût moins pris garde et je n'aurais pas recueilli pour les *Alouettes* ce propos d'une jolie femme: « C'est tout à fait harmonieux, un peu triste peut-être, mais quels beaux gars! »

Edouard MONTPETIT  
A SUIVRE

Cadeau utile et agréable : un abonnement à l'« Ordre »